

AIDE EDUCATIVE A DOMICILE

SECTEUR
ENFANCE – JEUNESSE – FAMILLES

RAPPORT D'ACTIVITE 2021

Aide Educative à Domicile

2 rue Colonel Gassin 06000 NICE / 04.93.62.21.12
direction-enfance-famille@fondationdenice.org

Table des matières

.....	1
REFUSER LA FATALITE DE L'EXCLUSION	5
INTRODUCTION	13
I – PRESENTATION DE L'AED ET DE SES MISSIONS.....	13
1.1. MISSION ET PRINCIPAUX OBJECTIFS.....	13
1-2 – FICHE DESCRIPTIVE DU SERVICE	16
II – ACTIVITE	17
2.1. LES PERSONNES ACCOMPAGNEES	17
2.1.1 ADMISSIONS ET FINS DE MESURE	19
2.1.2 MESURES EXERCEES PRECEDEMMENT : LES DYNAMIQUES DE PARCOURS DES BENEFICIAIRES D'UNE MESURE D'AED	20
2.1.3 NOMBRE D'ENFANTS SUIVIS PAR TERRITOIRE	21
2.1.4. PROFIL DES ENFANTS ET DES FAMILLES	22
2.1.5 ORIGINE DE LA DEMANDE	25
2.1.6 LES OBJECTIFS 2021	25
2.1.7 DIFFICULTES RENCONTREES AU COURS DE LA MESURE	27
2.1.8 FIN DE MESURES : MOTIFS D'ARRET, ORIENTATION	28
2.1.9 LES DEMANDES D'EXTENSION DE MESURE.....	30
2.1.10 LES DEMANDES DE RENOUVELLEMENT.....	30
2.1.11 LES READMISSIONS	30
2.2. PROJETS REALISES EN 2021.....	31
2.2.1 – LA NECESSAIRE ADAPTATION DU SERVICE DANS LE CONTEXTE DE CRISE SANITAIRE	31
2.2.2 - ACTIVITES EDUCATIVES COLLECTIVES.....	31
2.2.3 - ACTIVITES EDUCATIVES NON COLLECTIVES	36
2.3 LES RESSOURCES MOBILISEES.....	37
2.3.1 UNE EQUIPE INVESTIE ET PLURIDISCIPLINAIRE.....	37
2.3.2 ANALYSES DES PRATIQUES PROFESSIONNELLES / FORMATIONS / JOURNEE D'ETUDE ET DE FORMATION	41
2.4 GESTION DES MOYENS HUMAINS	44
2.4.1 REORGANISATION DES SECTEURS DE LA FONDATION, RENOUVELLEMENT DE LA LIGNE MANAGERIALE ET DEFINITION DE LA STRATEGIE DE COMMUNICATION ET DE LEVEE DE FONDS	44
2.4.2. FORMATION DES PERSONNELS :.....	47
2.4.3 ORGANIGRAMME DU SECTEUR ENFANCE-JEUNESSE-FAMILLES	49
2.5 GESTION DES MOYENS FINANCIERS	50
III – NOS PERSPECTIVES POUR 2022	52

REFUSER LA FATALITE DE L'EXCLUSION

En 2021,

La Fondation de Nice Patronage Saint-Pierre Actes poursuit son action en faveur des plus démunis, en apportant des réponses aux situations de précarité et d'exclusion, selon des valeurs et des principes qui privilégient la dignité, le respect, la solidarité, les droits et les responsabilités de chaque personne accompagnée, la lutte contre les discriminations.

Nos engagements ont pour but de changer les représentations sur la pauvreté, d'expérimenter des pratiques et des actions sociales innovantes, de mettre la personne en situation de choisir librement son chemin de vie.

Il s'agit de développer le pouvoir d'action et de décision des personnes accompagnées.

Grâce à l'action de nos 400 collaborateurs-trices réparti.e.s sur 24 sites sur tout le département des Alpes-Maritimes, à un budget de fonctionnement de 25 millions d'euros, la Fondation accompagne plus de 10 000 personnes chaque année et gère 460 logements dans lesquels sont hébergés les publics.



Nos interventions se déclinent dans 3 secteurs d'activité

Le Secteur Accompagnement Social et Médico-Social

se consacre aux publics les plus vulnérables et à la lutte contre la grande pauvreté.

Ses actions sont structurées autour de trois domaines d'activité stratégiques :

Santé / Addictions, Hébergement / Logement et Asile / Insertion qui mettent en œuvre les missions suivantes :

- Héberger et mettre à l'abri (Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale, Halte de nuit, Appartements de Coordination Thérapeutique)
- Orienter et/ou maintenir dans le logement (Accompagnement Social Lié au Logement, équipe mobile de prévention des expulsions, Agir pour les difficultés locatives)
- Héberger et accompagner les personnes en demande d'asile (Centre d'Accueil des Demandeurs d'Asile, Hébergement d'Urgence des Demandeurs d'Asile)
- Aider à l'insertion des personnes bénéficiaires de la protection internationale (plateformes réfugiés, accueil des réinstallés, cohabitations solidaires, Programme Investir dans les Compétences Intégration Professionnelle des Réfugiés)
- Proposer un soutien individualisé aux personnes vivant avec des addictions (Centre d'Accueil, d'Accompagnement à la Réduction des Risques pour les Usagers de Drogue, Centre de Soins, d'Accompagnement et de Prévention des Addictions)
- Un jardin solidaire, une épicerie sociale et une épicerie solidaire itinérante viennent compléter les actions au sein du secteur, permettant de favoriser le bien être, le pouvoir d'agir et la mixité sociale.

Nous sommes également membres du groupement de coopération sociale et médico-sociale [Un Chez Soi d'Abord](#) créé en 2019 avec Isatis et l'association hospitalière Sainte-Marie, qui est dans sa 2ème année de montée en charge pour loger et accompagner 100 personnes ayant des troubles psychiques, en situation d'errance.

Le Secteur Accès à l'Emploi

repose sur le principe de « l'emploi d'abord », selon lequel toute personne a en elle les ressources pour travailler, la reprise d'activité n'est pas ici vue comme un objectif final mais comme un moyen d'accès à l'autonomie.

Ses actions sont structurées autour de trois domaines d'activité stratégiques : la relation entreprises, la mise en situation de travail et l'accompagnement vers l'emploi qui mettent en œuvre les missions suivantes :

- Développer un réseau d'entreprises dans le but de mettre en relation offres et demandes d'emploi (Cap entreprise, Travailleurs Handicapés Objectif Emploi)
- Mettre en situation de travail au travers des activités de ressource et de rénovation second œuvre (atelier d'adaptation à la vie active, chantier d'insertion, entreprise d'insertion,)

- Accompagner vers l'emploi les allocataires du RSA (Flash emploi, Appui Intensif Emploi, Dynamique emploi seniors, plateforme emploi)
- Accompagner à l'emploi des personnes accueillies en CHRS ou bénéficiaires de la protection internationale (plateforme emploi, projet coach emploi)
- Aller à la rencontre des personnes sans abri : équipe mobile emploi
- Définir un projet professionnel pour des personnes en situation de handicap (centre de pré-orientation)
- Intervenir en maison d'arrêt pour préparer la sortie (Auto-école sociale passage du code de la route, réalisation de bilan en lien avec l'emploi)
- Favoriser la mobilité grâce à notre auto-école sociale et la mise à disposition de véhicules
- Lutter contre la précarité énergétique (éco-énergie).

Le Secteur Enfance-Jeunesse-Familles

réunit les établissements et services œuvrant au sein de la protection de l'enfance et dans le soutien aux jeunes adultes en situation de grande précarité. Il apporte un soutien matériel, éducatif et psychologique aux enfants, adolescent.e.s, jeunes majeur.e.s confié.e.s par l'Aide Sociale à l'Enfance ainsi qu'à leurs familles.

Ses actions sont structurées autour de deux domaines d'activité stratégiques : l'enfance et la jeunesse, qui mettent en œuvre les missions suivantes :

- Héberger, accompagner des enfants, des adolescent.e.s et des jeunes majeur.e.s tout en favorisant l'accès à l'autonomie (maisons d'enfants à caractère social)
- Héberger, soutenir et faciliter l'intégration des mineurs non accompagnés
- Assurer la mise à l'abri ainsi que l'insertion sociale et professionnelle de jeunes (18 à 25 ans), en situation complexe sur le plan familial, social et souvent sans solution de logement (plateforme de services jeunes)
- Apporter un soutien matériel et éducatif aux enfants et à leurs familles (Action Educative à Domicile, Placement à Domicile)
- Représenter et accompagner les mineurs victimes en justice (service Pélican d'administrateurs ad hoc)
- Maintenir les liens familiaux malgré l'incarcération (Service d'Accompagnement à la Parentalité).

Le Siège Social

complète les interventions de ces directions opérationnelles par des fonctions supports : la direction générale, RH, DAF, immobilier et, depuis 2021, communication et levée de fonds qui apportent un soutien technique et garantissent le respect des réglementations liées notamment à l'emploi de fonds publics.

Cette dynamique d'ensemble s'inscrit en cohérence des 2 orientations stratégiques de la Fondation

Le développement du pouvoir d'agir dans le but de :

- Renforcer le pouvoir d'action et de décision des personnes accompagnées, mineures et majeures, en vue de les rendre davantage acteurs de leur parcours, autonomes et leur permettre d'influencer positivement le cours de leur vie
- Réinventer l'identité managériale de la Fondation en aménageant le système pyramidal actuel, en associant plus l'équipe à la chaîne de décisions pour susciter des initiatives et des projets, en privilégiant l'expérimentation ainsi que la méthode essai-erreur, et en mettant en œuvre l'évaluation à 360° qui permet de travailler sur les compétences de chaque salarié-ée en mettant à contribution l'ensemble de son entourage professionnel
- Favoriser des comportements responsables (consom'acteurs, éco citoyens...) au niveau des salariés-ées et des personnes accompagnées.

L'innovation sociale afin de :

- Poursuivre et intensifier la fonction recherche et développement pour continuer à innover dans les pratiques sociales et dans les actions à mener au profit des publics les plus vulnérables.
- Rechercher des financements privés, des coopérations, des montages favorisant l'expérimentation, l'initiative dans le but de réduire toute forme de précarité et d'exclusion.

Les grandes évolutions 2021

Avènement de la réorganisation hiérarchique et renouvellement de la ligne managériale

La réorganisation de l'ensemble des secteurs de la Fondation en 8 domaines d'activité stratégiques pour mieux piloter le fonctionnement opérationnel et être force de propositions a abouti en 2021, comme la transformation progressive de la fonction de chef-fte de service en coordinateur-trice, cadre fonctionnel(le) de proximité, facilitateur/trice, qui fait « avec son équipe ».

L'évolution des modèles d'accompagnement dite « transformation de l'offre », des diplômes dans le travail social, la logique des appels à projets ont nécessité de repenser nos modèles d'organisation avec des cadres qui coconstruisent plus les projets en équipe, en inter-secteurs et s'appuient sur des équipes éducatives et sociales plus autonomes.

Des formations sur le co-développement des cadres, le développement du pouvoir d'agir et le rétablissement, l'appropriation d'outils d'intelligence collective dans la prise de décision se sont poursuivies pour accompagner la montée en autonomie et la participation des salarié-ées comme des publics accompagnés, susciter le partage actif de la vision stratégique entre les équipes de direction et leurs collaborateurs-trices.

Il s'agit pour la Fondation de réinventer son organisation, dans un contexte d'évolutions sociétale et réglementaire, en lien avec ses orientations stratégiques afin d'accroître son efficacité au service des personnes et dans le respect de sa nouvelle identité managériale et de ses valeurs.

La communication et la levée de fonds

La Fondation a souhaité définir en 2021 une stratégie de communication et de levée de fonds afin d'accroître notre notoriété, de faire mieux connaître les actions que nous menons, d'informer de leurs impacts en matière de solidarité.

Une responsable de la communication et de la levée de fonds a ainsi été recrutée en février 2021.

Le chantier prioritaire a été de définir une ligne éditoriale commune en interne et en externe, car augmenter notre visibilité passe par des messages unifiés, le développement d'outils de communication adaptés aux actions (modernisation du site Internet, réalisation de vidéos ciblées, d'une plaquette de présentation de la Fondation...), organisation d'évènements avec couverture médiatique...

Il s'est agi aussi de démarcher des entreprises privées, des fondations, d'engager des partenariats (mentorat, mécénat de compétences.....) qui ont permis de collecter plus de 20 000 euros de fonds privés, d'obtenir des dons en nature diversifiés et d'entamer diverses coopérations pour 2022.

Les perspectives 2022

Nous poursuivrons nos travaux liés à [la réorganisation hiérarchique](#), pour accompagner les transformations engagées et aussi transmettre les valeurs et la philosophie de cette évolution majeure à une nouvelle ligne hiérarchique, profondément renouvelée dans 2 secteurs d'activité.

Nous devons continuer à promouvoir un modèle combinant exigence et bienveillance et favorisant l'intelligence collective, symbolisée par notre charte du développement du pouvoir d'agir, récemment aboutie.

[Le renforcement de l'attractivité de nos métiers](#) restera une priorité même dans un contexte d'annonces de revalorisation salariale avec la diversification de nos profils, l'intégration de nouveaux métiers comme les travailleurs pairs que nous souhaitons promouvoir dans tous les secteurs.

[L'évolution de nos pratiques professionnelles avec le numérique](#), [l'aller-vers](#) continuera de s'enrichir de nouvelles méthodes d'intervention comme [la multiréférence](#), [les valeurs du rétablissement](#) dans l'accompagnement social, [Individual Placement and Support](#) en matière d'accès à l'emploi qui placent le rêve comme point de départ d'un projet de vie.

Il s'agira également en 2022 après la structuration nécessaire d'une politique de communication, d'[axer les interventions sur la levée de fonds](#) auprès d'entreprises privées, de fondations. Nous organiserons au printemps un événement prestige en lien avec la ressource.

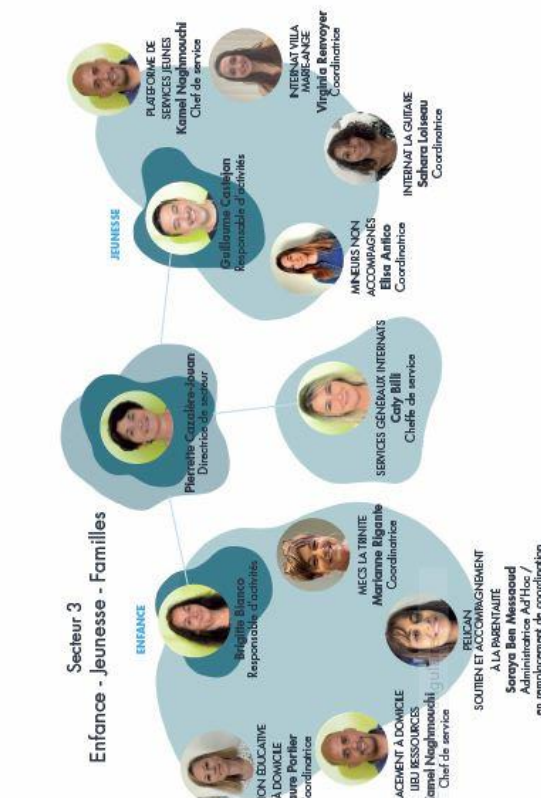
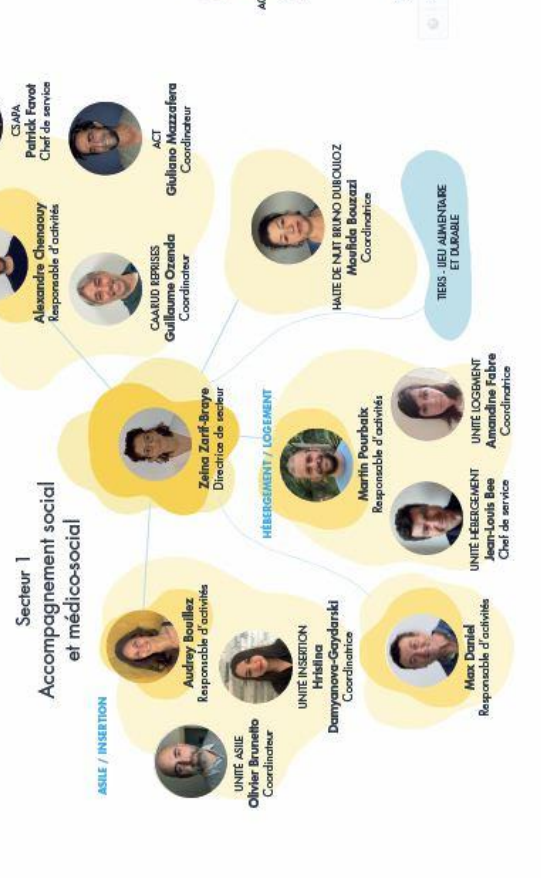
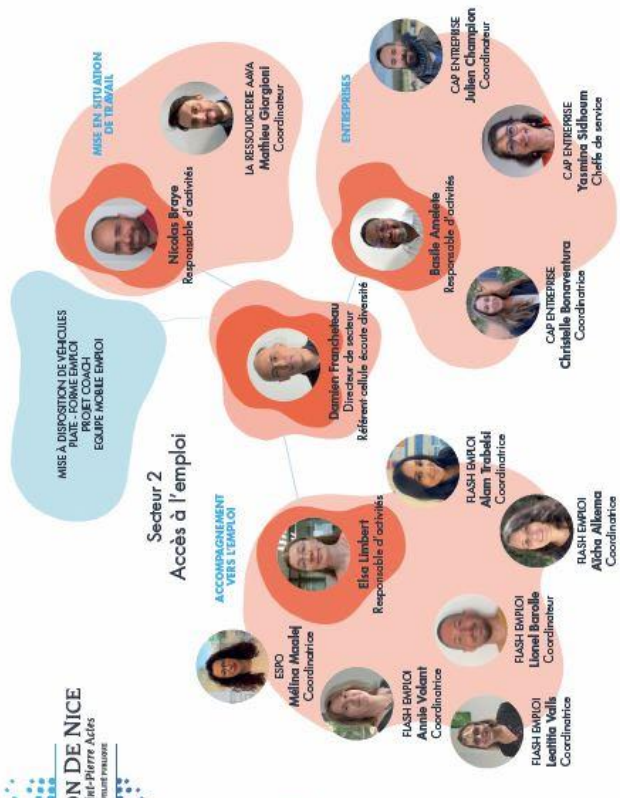
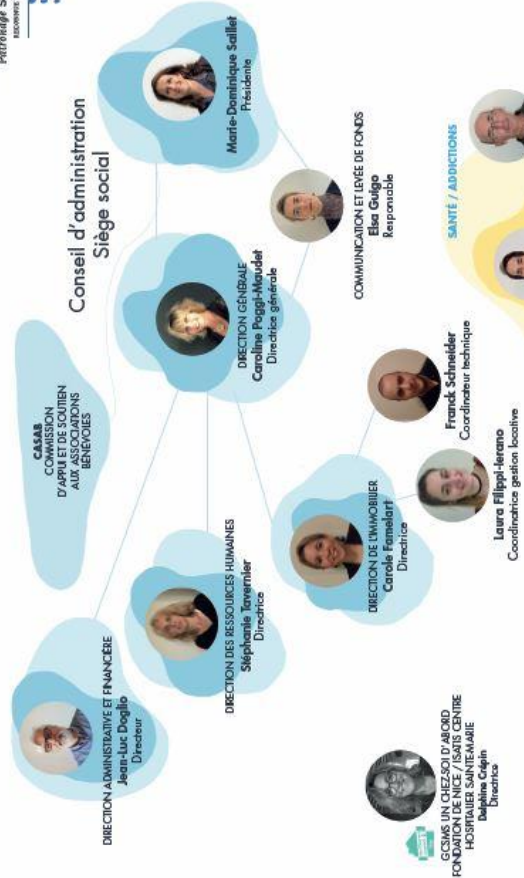
La définition d'[une charte éthique](#) prônant des achats plus responsables devra nous engager à adopter de nouveaux réflexes et procédures pour devenir un acteur plus respectueux de l'environnement dans la durée et sur tous les actes régissant nos fonctionnements.

Enfin, 2022 sera l'année de [la renégociation du contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens du secteur Enfance Jeunesse Famille](#) au moment où le nouveau schéma départemental de l'aide sociale à l'enfance paraît, de la mise en œuvre opérationnelle de [notre plateforme en addictologie](#) sans oublier la poursuite d'expérimentation en matière d'accès à l'emploi des personnes ayant des troubles psychiques avec [le nouveau métier du job coach](#).

ORGANIGRAMME Février 2022



FONDATION DE NICE
Fondation Saint-Pierre / Actes de médiation



INTRODUCTION

Confronté comme l'ensemble des services sociaux à la crise sanitaire liée à la pandémie de la COVID 19, le service AED de la Fondation de Nice a su, comme l'année précédente, s'adapter à ce contexte contraint pour assurer la continuité des accompagnements dans des conditions d'exercice compliquées à bien des égards. Les professionnels ont dû faire face à des situations familiales particulièrement dégradées par les effets délétères de cette crise prolongée et dont les enfants ont été très impactés. Aux familles déjà vulnérables, ce sont ajoutées des familles jusque-là non connues des services sociaux ne sachant pas comment faire face au mal-être de leur enfant ou eux-mêmes fragilisés. La fermeture ou l'activité partielle, selon les périodes, de services et établissements relevant des champs de l'accès aux droits, de l'insertion sociale et professionnelle, du soin, ont également complexifié le travail des professionnels. Enfin, nous avons dû composer avec les mesures sanitaires restrictives, les absences liées au COVID 19 imposant réactivité et adaptation, pour maintenir notre action. Tous et toutes ont eu le souci permanent de remplir leur rôle de protection des enfants et de soutien à la parentalité.

Les demandes de mise en œuvre de mesures d'AED n'ont certes pas augmenté au regard de l'année 2020, mais les besoins d'accompagnement ont été plus importants pour des familles en proie à des difficultés d'éducation ou qui attestent des difficultés à exercer une autorité parentale adaptée et sécurisante. Les professionnels ont été très sollicités et ont montré leur engagement au travers du renforcement de leur action, allant au-delà des 2 rencontres mensuelles prévues pour soutenir au mieux les familles et exercer une vigilance accrue pour des enfants en risque de situation de danger.

I – PRESENTATION DE L'AED ET DE SES MISSIONS

1.1. MISSION ET PRINCIPAUX OBJECTIFS

Au terme de l'article du Code Civil 375 et suivants, l'ensemble des missions du service AED repose sur le principe d'une mesure d'assistance éducative, contractualisée avec les détenteurs de l'autorité parentale et le département des Alpes-Maritimes « *si la santé, la sécurité ou la moralité d'un mineur non émancipé sont en danger, ou si les conditions de son éducation ou de son développement physique, affectif, intellectuel et social sont gravement compromises* ». Les prestations délivrées au titre de l'article 375-2 du Code Civil s'adosent sur le principe qu'à « *chaque fois qu'il est possible, le mineur doit être maintenu dans son milieu actuel (...) et qu'il s'agit, pour le service mandaté, d'apporter aide et conseils à la famille, afin de surmonter les difficultés matérielles ou morales qu'elle rencontre* »

L'Aide Educative à Domicile est une prestation d'aide sociale à l'enfance prévue par l'article L 222-3 du code de l'action sociale et des familles : « *L'aide à domicile est attribuée sur sa demande, ou avec son accord, à la mère, au père ou, à défaut à la personne qui assume la charge effective de l'enfant, lorsque la santé de celui-ci, sa sécurité, son entretien ou son éducation l'exigent* ».

Cette mission vise des familles rencontrant des difficultés éducatives avec leurs enfants mineurs.

Elle ne peut être attribuée qu'à la demande ou avec l'accord de la personne détentrice de l'autorité parentale et qui a la garde effective de l'enfant.

C'est une démarche d'accompagnement et d'aide aux personnes, dans le respect de leur rythme, en prenant en compte leurs capacités, leur vécu, leur culture.

Les objectifs de l'AED :

- **S'assurer** de la santé, de la sécurité et de l'amélioration du développement de l'enfant dans le cadre familial et dans son environnement,
- **Soutenir** les parents pour qu'ils exercent leur autorité parentale de manière adaptée,
- **Aider** les parents à surmonter leurs difficultés matérielles et morales et leur donner la possibilité de développer leurs propres compétences en matière d'éducation et de protection,
- **Mobiliser** autour de l'enfant et de la famille un réseau de proximité ou des lieux ressources de droit commun, notamment pour les familles isolées,
- **Recueillir** systématiquement le point de vue de l'enfant, l'entendre sur les décisions qui le concernent en fonction de son âge et de son degré de maturité.

Les objectifs de l'AEDR :

- Porter un processus de changement dans la dynamique familiale en intervenant par une action plus appuyée sur l'ensemble des domaines précités de l'AED avec un rythme d'intervention plus soutenu que pour l'AED simple (une fois par semaine sur une durée limitée à 6 mois renouvelable à concurrence de 12 mois) avec la possibilité d'un hébergement exceptionnel et de très courte durée qui devra être subordonné à l'accord des parents et du responsable de la MSD concernée.

L'hébergement exceptionnel doit être motivé pour :

- Désamorcer une situation de crise,
- Faire face à une impossibilité temporaire du ou des parents, en lien avec les objectifs d'intervention et le projet familial.

L'hébergement exceptionnel ne pourra se réaliser qu'en fonction des places disponibles sur les internats de la Fondation, conformément aux arrêtés des établissements et aux tranches d'âges autorisées, soit de 6 à 13 ans à la MECS de la Maison de l'enfance de la Trinité, de 14 à 18 ans sur la Villa Marie-Ange et la Guitare.

Les modalités :

L'A.E.D. est une mesure administrative qui se met en place après une évaluation de la situation par la Maison des Solidarités Départementales (M.S.D.) référente, à la demande des parents ou sur proposition de la M.S.D.

Ce sont les Responsables des Maisons des Solidarités Départementales (RMSD) qui missionnent une équipe d'AED pour exercer une mesure de 6 mois. Ces mesures peuvent être renouvelables deux fois.

L'A.E. D de la Fondation de Nice - Actes intervient sur l'ensemble de la ville de NICE et le secteur Est des Alpes-Maritimes ainsi que dans les vallées. Ce territoire était couvert par 9 MSD ; Nice-Lyautey, Nice Ouest, Nice Magnan, Nice Port, Nice Centre, Nice Cessole, les Paillons, Menton et les Vallées.

1-2 – FICHE DESCRIPTIVE DU SERVICE

- Dénomination : **Action Educative à Domicile**
- Adresse : 2 rue du Colonel Gassin
06000 NICE
☎ 04 93 62 21 12
📠 04 93 62 33 64
✉ aed@fondationdenice.org
- Création du service : 1^{er} juillet 2004
- Capacité d'accueil : Mesures d'AED 149 enfants
Mesures d'AED Renforcées 16 enfants.
- Age : de la naissance à 18 ans
- Public accompagné : Familles rencontrant des difficultés éducatives avec leurs enfants mineurs.
- Fonctionnement : Le service est ouvert toute l'année en dehors des dimanches et des jours fériés.
- ☞ **Heures d'ouverture des bureaux** :
du lundi au vendredi de 9 H 00 à 12 H 30 et de 13 H 30 à 17 H 00
- ☞ **Horaires d'intervention** : de 8H30 à 20h00
- Flexibilité des horaires d'intervention selon nécessité y compris le samedi
- Agrément : Conseil Départemental des Alpes-Maritimes
- Convention Collective : CCN du 15/03/1966

II – ACTIVITE

Principes qui déterminent l'activité :

→ Admissions

L'attribution des mesures (1 enfant = 1 mesure) au service d'AED est effectuée par les responsables des Maison des Solidarités Départementales. Après évaluation de la situation, les RMSD ou le responsable de l'équipe Unité des Informations Préoccupantes décident une mesure d'AED et en demandent la mise en œuvre. L'équipe d'AED n'a pas en conséquence la maîtrise des admissions ni des flux induits.

→ Fin de mesure

Plusieurs scénarios sont possibles :

- La mesure s'arrête à la date d'échéance prévue,
- La mesure s'arrête en cours du fait du changement de secteur géographique de la famille ou de la mise en place de mesure substitutive à l'AED,
- La mesure s'arrête en cours sur la demande de la famille ou par la RMSD après avis du service de l'AED.

2.1. LES PERSONNES ACCOMPAGNEES

En référence au protocole d'Action Éducative à Domicile en vigueur, les parents bénéficiaires d'une mesure d'AED sont généralement :

- en difficulté dans l'exercice de leur rôle et fonction,
- en situation de précarité économique et/ou sociale,
- en situation de vulnérabilité sur le plan de la santé.

Les principaux critères pouvant indiquer la préconisation d'une mesure d'AED sont :

- des carences éducatives,
- une rupture de dialogue entre parents et enfants,
- une situation de crise ou de souffrance au sein de la famille,
- un isolement social des parents,
- des violences intra familiales,
- une absence de repères tant du côté du(des) parent(s) que de celui de l'enfant,
- une scolarité préoccupante.

A noter :

La crise sanitaire liée à la pandémie de COVID 19 depuis mars 2020 a impacté les familles, parents comme enfants. Elle a accentué les difficultés existantes et a fait naître de nouvelles problématiques du fait de la rupture des liens sociaux, des difficultés à se projeter dans l'avenir, du maintien de la scolarité, de la perte d'un emploi. Les familles ont clairement été fragilisées par ce contexte sanitaire avec des répercussions sociales et économiques importantes.

Des problématiques de repli social, de violence intra-familiale, de décrochage scolaire ou encore liées à la santé mentale (dépression, addictions) sont beaucoup plus présentes dans les situations familiales bénéficiant d'une mesure d'AED.

Sur les questions des évolutions des publics, les constats établis en 2020 restent d'actualité et se confirment, d'autant que le nombre de demandes d'interventions en milieu ouvert ne cesse d'augmenter mais se caractérise plus clairement par des situations plus fortement dégradées, des précarités plus affirmées liées en partie de la situation économique, mais également à l'isolement des familles.

Données chiffrées des effectifs, nombres de mesures et taux d'activité en 2020 et 2021 :

	2020	2021
Effectif au 1er janvier	128	128
Effectif au 31 décembre	129	128
Nombre d'enfants suivis durant l'année dont :	263	248
AED simples	235	232
AED renforcées	28	16
Taux d'activité	77,5 %	75,7 %

Nous pouvons observer une diminution du nombre de mesures par rapport à l'année 2020. Plusieurs hypothèses peuvent être faites pour expliquer la baisse de nombre de mandats en lien avec les échanges réalisés avec les différents responsables de MSD à ce sujet. La mesure d'AED ne peut être décidée que lorsque les détenteurs de l'autorité parentale donnent leur accord ; en cas de refus, les RMSD réalisent de fait une saisine du Juge des Enfants ou à défaut proposent aux parents un suivi contractualisé effectué par les équipes de MSD. Des situations avec mises en danger avérées nécessitent de demander directement une ouverture en assistance éducative de type AEMO, placement, MIJE sans passer par la mesure administrative.

La pandémie de COVID 19 a également impacté les ressources humaines des MSD ; les effectifs restreints ont eu pour conséquence de différer les évaluations nécessaires en amont de la validation d'une mesure administrative ou judiciaire.

Enfin, durant le dernier trimestre 2021, nous avons été peu mandatés pour mettre en œuvre des mesures d'AED renforcées car le nouveau protocole 2022 prévoit la fin de ces mesures, ce qui explique la baisse significative par rapport à 2020.

Afin de donner plus de lisibilité aux RMSD de notre activité et du reliquat de mesures disponibles, un tableau leur est adressé chaque mois par le secrétariat du service AED.

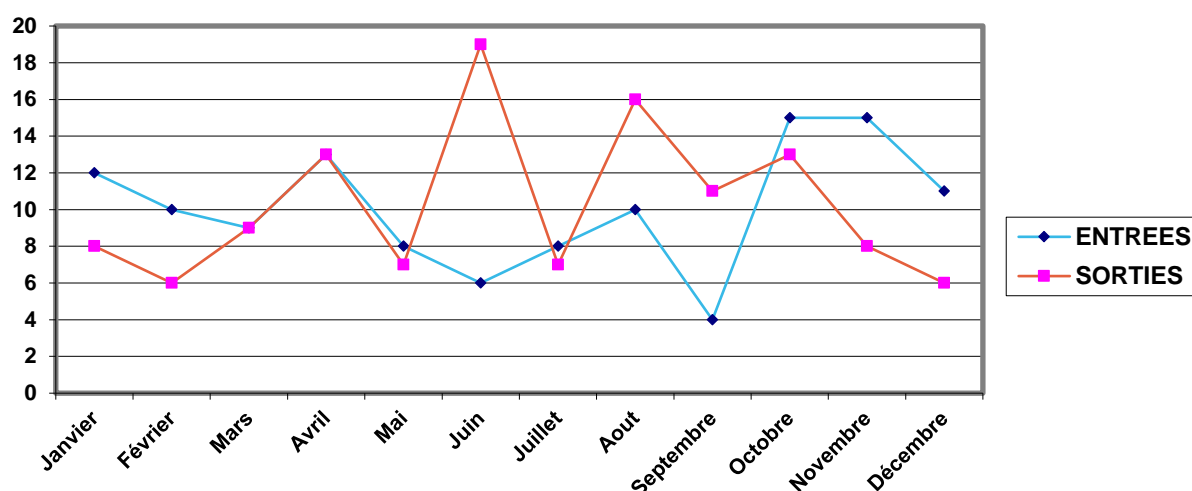
Tableau des effectifs

Situations	2020	2021
Admissions du 1 ^{er} janvier au 31 décembre	143	121
Dont mesures initiales de 1 an	0	0
Dont mesures initiales de 9 mois	0	0
Dont mesures initiales de 6 mois	143	121
Dont mesure initiale de 5 mois	0	0
Mesures renouvelées dans l'année	108	117
Arrêts de mesures durant la même période	136	123
Dont entrées-sorties	35	24
Nombre d'enfants suivis durant l'année	263	248
Nombre de familles correspondantes	187	174
Moyenne annuelle de mesures	130	128
Durée moyenne de séjour	263	289
Nombre de journées réalisées	46674	45596

Comme observé, nous réalisons une baisse du nombre de journées ainsi qu'une diminution du nombre d'enfants suivis. Nous observons à contrario une augmentation de la durée moyenne du séjour (qui passe de 263 à 289 jours par rapport à l'année 2020) en lien avec l'accroissement du nombre de renouvellements des mesures. Rappelons que la mesure d'AED peut avec 2 renouvellements être portée à 18 mois. Dans des cas d'exception, avec accord des RMSD et des Délégués du territoire, un renouvellement peut être demandé après les 18 mois si la situation l'exige afin de la sécuriser et d'atteindre un objectif à court terme (intégration de l'enfant dans un établissement médico-social, internat, dispositif de formation...).

2.1.1 Admissions et fins de mesure

	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Aout	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
ENTREES	12	10	9	13	8	6	8	10	4	15	15	11
SORTIES	8	6	9	13	7	19	7	16	11	13	8	6



Ce graphique nous permet d'avoir une lisibilité de l'évolution de l'activité sur l'année 2021.

On peut expliquer le tracé ainsi :

- Une baisse significative du nombre d'entrées aux mois de juin et septembre,
- Une forte augmentation du nombre de sorties au mois de juin,
- Une baisse très importante des entrées à la mi-mai et en juin,
- Une forte augmentation des admissions en octobre qui s'est poursuivie en novembre.

Nous ne pouvons pas anticiper les entrées puisque nous recevons les demandes de mise en œuvre de manière discontinue. Quant aux sorties, elles sont conditionnées par la validation en amont des RMSD et peuvent résulter de divers motifs.

2.1.2 Mesures exercées précédemment : les dynamiques de parcours des bénéficiaires d'une mesure d'AED

Parmi les enfants accueillis au cours de l'année 2021, 20 avaient bénéficié d'une mesure antérieure :

- AED : 11
- AEMO : 6
- Hospitalisation / CPJA / CMP / MDA : 0
- MJIE : 1
- MECS : 1
- Placement familial : 1

Si la mesure d'AED peut intervenir pour une situation non connue des services sociaux ou uniquement sur le plan social notamment dans le cadre d'un suivi RSA ou d'aides financières, elle peut faire suite à des mesures judiciaires (MIJE, placement, Placement à Domicile...) ou administratives (TISF, AED antérieure). Les parcours ayant nécessité plusieurs mesures administratives ou judiciaires font état de familles très carencées ayant besoin d'un soutien sur le long terme. Cela représente 8 % des enfants suivis. On peut constater que, sur les 20 situations, 17 avaient bénéficié de mesures AED ou AEMO. Certaines familles peuvent donc être connues pour avoir déjà été accompagnées par l'Aide Sociale à l'Enfance, d'autres non.

2.1.3 Nombre d'enfants suivis par territoire

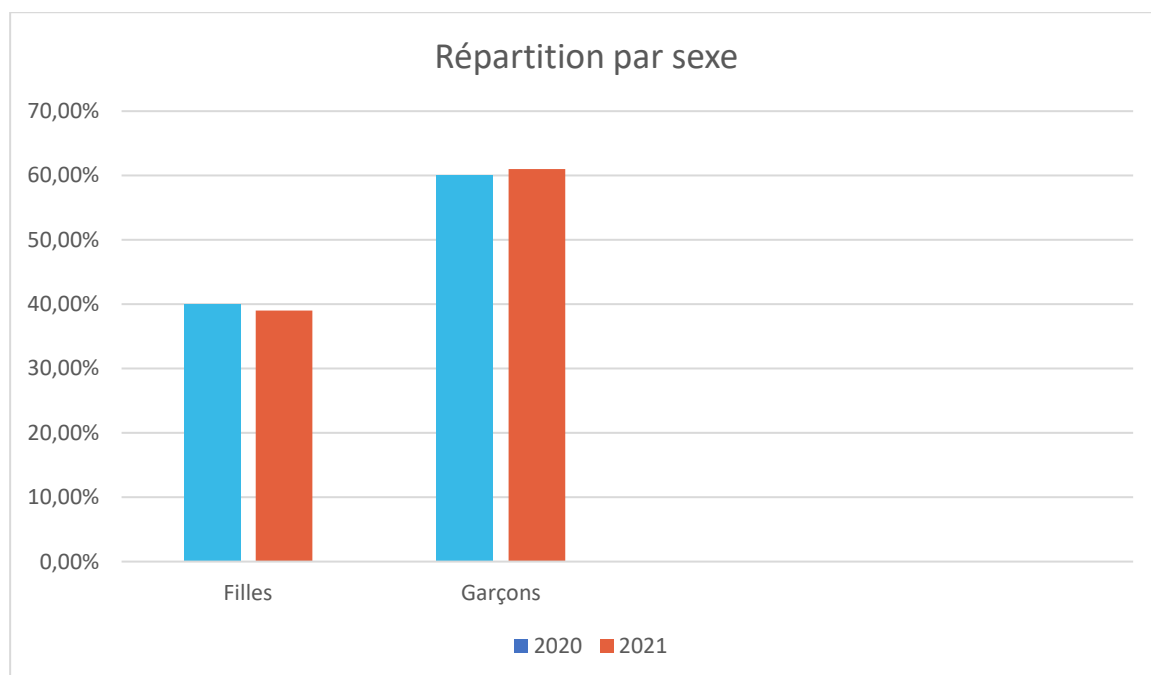
MSD	Nombre d'enfants en 2021	% en 2021
Nice Lyautey	47	19 %
Nice Ouest	23	9,3 %
Les Paillons - Saint-André	32	12,9 %
Les Paillons - Ariane	7	2,8 %
Nice Magnan	15	6 %
Menton	24	9,6 %
Les Vallées	19	7,7 %
Nice Port	31	12,5 %
Nice Centre	18	7,3 %
Nice Cessole	32	12,9 %
TOTAL	248	100 %

Au vu de notre situation géographique, l'est de Nice, notre service travaille essentiellement avec les MSD de Lyautey, les Paillons puis Nice Cessole et le Port. Sur ces territoires, les MSD de Nice Lyautey et Les Paillons sont les plus importantes avec respectivement 47 et 39 mesures chacune. Elles représentent 34,7 % des mesures suivies par notre service.

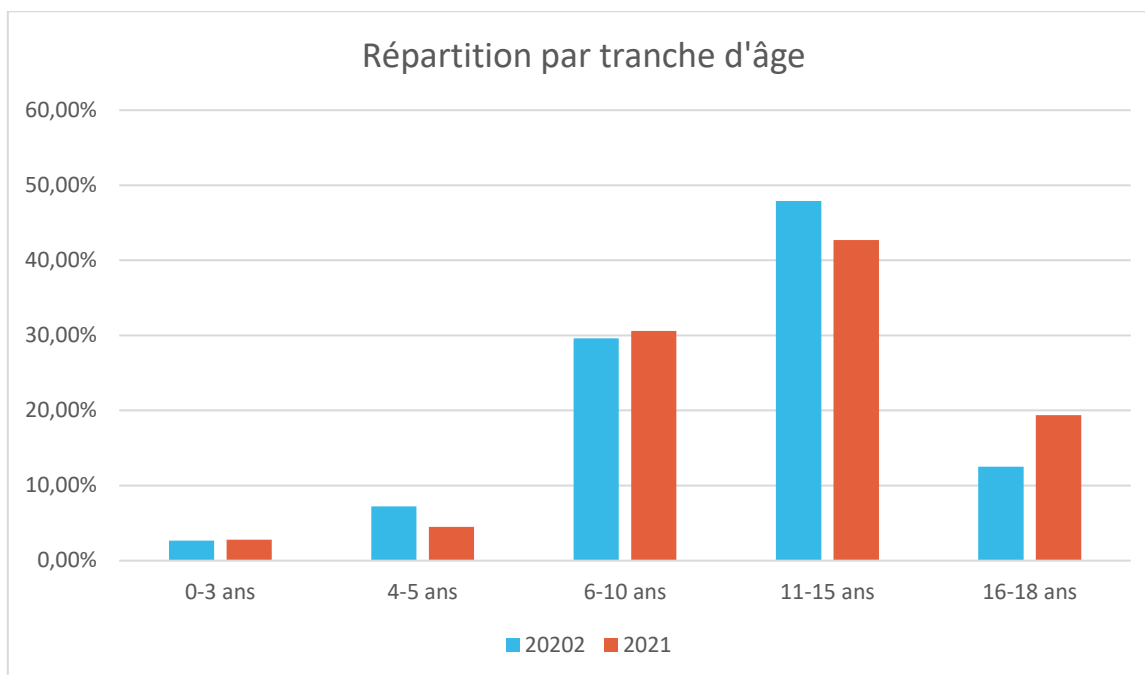
Cette répartition est à mettre en lien avec l'enveloppe de mesures dont dispose chaque MSD prévue au cahier des charges.

TERRITOIRE	MSD	Quota prévu au cahier des charges	
		AED simples	AED-R
3	Les Vallées	12	1
3	Nice Cessole	19	2
3	Nice Magnan	12	1
3	Nice Ouest	13	1
TOTAL T3		56	5
4	Nice Centre	1	2
4	Nice Lyautey	25	2
4	Nice Port	22	2
TOTAL T4		57	6
5	Les Paillons	22	3
5	Menton	16	2
TOTAL T5		38	5

2.1.4. Profil des enfants et des familles



60 % des enfants accompagnés dans le cadre d'une mesure d'AED sont des garçons et ce chiffre a légèrement augmenté par rapport à 2020.



La tranche d'âge 11-15 ans reste la plus représentée avec presque 50 % de nos mesures d'AED, suivie par la tranche des 6-10 ans et enfin des 16-18 ans ; cette dernière a connu une augmentation sensible par rapport à l'année 2020.

Statut familial

Pour les 174 familles concernées, on dénombre :

- ☞ Vivant en couple : 41 familles soit 23,5 % en 2021 (25 % en 2020)
- ☞ dont familles recomposées : 27 familles soit 15,5 % en 2021 (8,5 % en 2020)
- ☞ Familles monoparentales : 133 familles soit 76,5 % en 2021 (70,5 % en 2020)

Les familles monoparentales sont sur-représentées (70,5%) dans les bénéficiaires des mesures d'AED ; ce pourcentage élevé corrobore les données nationales faisant état d'une augmentation du nombre de familles monoparentales dont les parents sont principalement des femmes seules.

Selon les chiffres de l'INSEE publiés en 2020, une famille sur quatre est monoparentale¹.

¹ Source : Insee, enquête annuelle de recensement 2020, https://www.insee.fr/fr/statistiques/5422681#tableau-figure1_radio

D'après l'étude, Familles monoparentales : un sentiment de vulnérabilité et une attente forte de soutien à la parentalité² publiée par La Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (DREES), « les familles monoparentales sont particulièrement exposées aux situations de précarité en raison de ressources financières moindres et d'un risque de chômage plus élevé que celles formées d'un couple avec enfant(s). Elles sont d'autant plus fragilisées qu'elles dépendent souvent de pensions alimentaires pouvant représenter une part conséquente de leurs ressources financières et dont le versement n'est pas toujours assuré. Les parents isolés se heurtent aussi à des difficultés dans la gestion du quotidien, notamment dans la conciliation entre leurs vies professionnelle et familiale ».

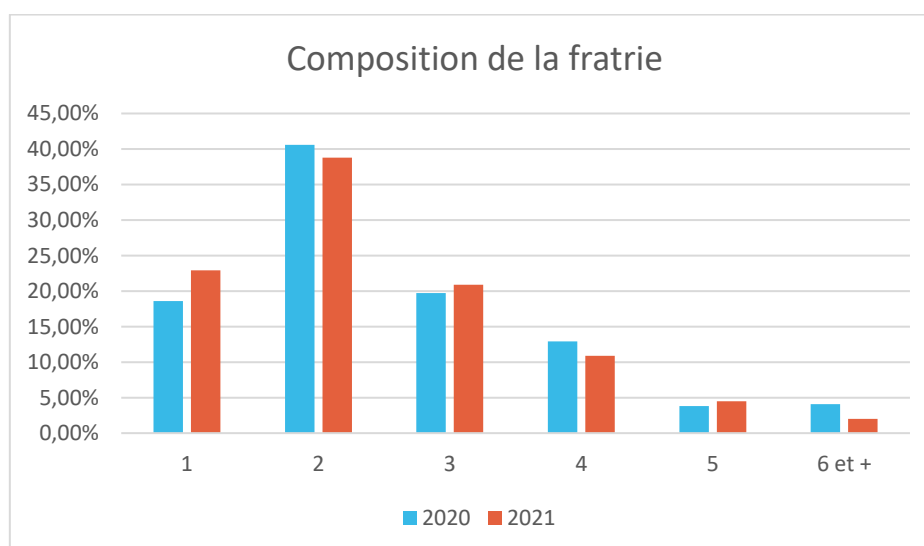
Nous repérons également une augmentation des familles recomposées avec 15,5 % contre 8,5 % en 2020. La proportion des familles vivant en couple reste à peu près stable.

Situation sociale de la famille

Pour les familles dont la situation sociale est connue (soit 77 % des cas), la répartition s'établit comme suit :

☞ Chômeur indemnisé	8 % (4,8 % en 2020)
☞ Invalidité ou indemnités SS	1,7 % (3,7 % en 2020)
☞ Minima sociaux	25 % (30 % en 2020)
☞ Retraité	0,5 % (2,7 % en 2020)
☞ Salarié	66 % (58,8 % en 2020)

Sur les 77 % de mesures dont la situation sociale est connue, on peut relever que la grande majorité est salariée. Elle représente 66 % des mesures (contre 58,8 % en 2020). On observe également une baisse du nombre de familles touchant des minima sociaux (25 % en 2021 contre 30 % en 2020). Cela peut être expliqué par la reprise économique sur le plan du marché du travail.



² Familles monoparentales : un sentiment de vulnérabilité et une attente forte de soutien à la parentalité ,DREES, <https://drees.solidarites-sante.gouv.fr/communique-de-presse/familles-monoparentales-un-sentiment-de-vulnerabilite-et-une-attente-forte-de>

En 2021, comme précédemment, on observe que la majorité (39 %) des familles sont composées de 2 enfants.

2.1.5 Origine de la demande

En référence au protocole d'Action Éducative à Domicile en vigueur, une mesure d'AED peut résulter :

- de l'évaluation d'une information préoccupante (IP),
- de la demande du(des) détenteur(s) de l'autorité parentale sur les conseils et/ou la proposition des travailleurs médico-sociaux du Département.

Remarque :

Les différentes rubriques ont été renseignées d'après les éléments recueillis dans le dossier de demande de mise en œuvre de la mesure d'AED de la MSD.

SIGNALEMENTS A L'ORIGINE DES DEMANDES D'AED	2020 (187 familles)	2021 (174 familles)
Education Nationale	35,8 %	24 %
119 et 112	0,6 %	0,5 %
Services médicaux (dont CMP)	9 %	9 %
Police	4,8 %	4,5 %
Prévention	18,3 %	25 %
Demandes des familles	31,5 %	37 %

Les demandes d'aide éducative à l'initiative des familles ont augmenté, passant de 31,5 % à 37 %. L'Education Nationale et les services de prévention, notamment les équipes d'Unité d'Informations Préoccupantes de l'ADRET, sont à l'origine de 49 % des mesures.

2.1.6 Les objectifs 2021

L'intervention de l'action éducative à domicile s'organise à partir d'objectifs prédéfinis entre les Services Sociaux Départementaux et les parents concernés, pour une durée de 6 mois pouvant être renouvelée 2 fois pour une durée maximale de 18 mois avec accord des parents et validation du Responsable de la Maison des Solidarités départementales.

Lors du mandat, nous recevons ainsi le rapport d'évaluation accompagné de la demande d'une mesure d'Aide Éducative à Domicile, des objectifs de l'aide relatifs aux enfants signés par le(s) détenteur(s) de l'autorité parentale. Ces objectifs guident notre action ; c'est à partir de ceux-ci que sera décliné le Projet Individuel de l'Enfant ainsi que le Projet Personnalisé de l'Enfant. Ils font l'objet d'une actualisation lors d'un renouvellement de la mesure en lien avec les besoins et les attentes des parents et enfants concernés.

Dans ce tableau, nous avons regroupé et mis en évidence, par rubrique, les objectifs des mesures pour l'ensemble des dossiers traités en 2021.

Les résultats suivants ont été obtenus après étude des objectifs relatifs aux 248 enfants suivis (ils peuvent être comptabilisés plusieurs fois selon la composition de la fratrie).

RELATION - COMMUNICATION INTRAFAMILIALE	2020	2021
Communication intrafamiliale	41 (20 %)	43 (17 %)
Communication couple	22 (11 %)	21 (8 %)
Relation au sein de la fratrie	21 (10,5 %)	14 (5 %)
Relation mère/enfant	50 (25 %)	35 (14 %)
Relation père/enfant	31 (16 %)	37 (15 %)
Reprise du lien avec le père ou la mère	3 (1,5 %)	0
Place dans la famille (intervention systémique)	33 (16 %)	45 (18 %)
TOTAL	201	195 (78 %)
SOUTIEN A LA PARENTALITE		
Restaurer l'autorité parentale	23 (12 %)	18 (7 %)
Accompagnement éducatif (cadre et soutien)	157 (83 %)	168 (68 %)
Favoriser cohérence éducative entre parents	9 (5 %)	26 (10 %)
TOTAL	189	212 (85 %)
SCOLARITE		
Soutien à la scolarité (absentéisme, assiduité, comportement, orientation)	74 (55 %)	66 (27 %)
Mise en place d'un soutien scolaire	3 (2 %)	1 (0,4 %)
Favoriser le lien parents/école (médiation)	26 (19 %)	24 (10 %)
Rescolarisation	2 (1 %)	5 (2 %)
Mise en place d'orientation adaptée (CLISS-SEGPA-AVS)	19 (14 %)	19 (8 %)
Apprentissage-préparation vie professionnelle	13 (9 %)	18 (7 %)
TOTAL	137	133 (54 %)
ASPECT MEDICAL ET PSYCHOLOGIQUE DE LA PRISE EN CHARGE		
Prise en charge en établissements médico-sociaux	39 (29 %)	32 (13 %)
Prise en charge en hôpital de jour	2 (1,5 %)	1 (0,4 %)
Mise en place et/ou continuité d'un suivi psychologique (secteur privé ou CMP)	89 (68 %)	81 (33 %)
TOTAL	130	114 (46 %)
DIVERS		
Socialisation	65 (37 %)	67 (27 %)
Offrir un espace de parole pour l'enfant (autre que psychologique)	66 (37 %)	86 (35 %)

Aide à la gestion du budget	8 (5 %)	9 (4 %)
Accompagnement dans les démarches administratives	37 (21 %)	46 (18 %)
TOTAL	176	208 (84 %)

Ces chiffres nous amènent à faire les remarques suivantes :

Il est à relever une prépondérance pour les objectifs liés aux items « relation/communication intrafamiliale » et « soutien à la parentalité ». La scolarité est également un axe de travail récurrent en lien avec les problématiques des enfants accompagnés (absentéisme, assiduité, comportement, orientation).

La thématique « aspect médical et psychologique de la prise en charge » est également très présente avec une augmentation importante de l'objectif « Offrir un espace de parole pour l'enfant ».

Enfin, il est important de souligner l'augmentation des objectifs liés à l'aide à la gestion du budget et aux démarches administratives justifiant pleinement l'action de la Conseillère en Économie Sociale et Familiale.

Comme en atteste le rapport annuel sur les droits de l'enfant³ publié à l'occasion de la journée internationale des droits de l'enfant du 20 novembre 2021, « la crise sanitaire liée à la pandémie de Covid-19 a eu des effets majeurs sur la santé mentale des enfants. Les effets sont divers :

- ✓ une perte de confiance dans l'adulte référent,
- ✓ les mesures de distanciation sociale ont créé un phénomène de désocialisation et augmenté les troubles psychiques,
- ✓ les troubles dépressifs ont augmenté jusqu'à doubler durant le premier confinement chez les 15-24 ans,
- ✓ les phobies sociales et scolaires ont augmenté,
- ✓ les confinements ont accru les risques d'addictions chez les jeunes (écrans, substances psychoactives),
- ✓ le port du masque a eu un impact sur la capacité d'apprentissage des enfants en dissimulant la bouche des adultes.

Les inégalités sociales ont été amplifiées. La crise sanitaire a frappé plus durement les plus vulnérables : jeunes, femmes, familles monoparentales, précaires... ».

2.1.7 Difficultés rencontrées au cours de la mesure

	2020	2021
Déscolarisation	14	27
Addictions	7	14
Problèmes économiques	7	27
Non adhésion	26	35

³ Santé mentale des enfants : les conséquences de la crise sanitaire liée au Covid-19, <https://www.vie-publique.fr/en-bref/282439-sante-mentale-des-enfants-consequences-crise-sanitaire-covid-19>

Fugues	4	10
Violence de l'enfant	6	18
Violence intra-familiale	18	23
Maltraitance	4	6
Manque significatif d'autonomie	16	41
Parentification de l'enfant	7	16

Comme pour l'exercice précédent, la principale difficulté rencontrée par les éducateurs de l'AED est la non-adhésion des familles.

Depuis l'adoption de la loi du 5 mars 2007 réformant la protection de l'enfance, l'AED est, en principe, la mesure qui intervient prioritairement quand des problèmes éducatifs doivent pouvoir être résolus dans un cadre familial. Cette mesure est subordonnée à l'accord express des parents. Ces derniers peuvent donc y mettre un terme quand ils le souhaitent, ce qui peut amener une saisine du judiciaire.

Le principe de subsidiarité fait qu'en première intention, une mesure administrative doit donc être proposée aux parents et que, si ces derniers refusent et qu'il y ait des éléments de danger caractérisés pour l'enfant, alors il y a saisine de l'autorité judiciaire.

C'est pourquoi nombre de familles acceptent sous la contrainte une mesure d'AED à la suite d'une Information préoccupante et après évaluation des travailleurs sociaux de la MSD par crainte que le Juge des Enfants soit saisi. L'enjeu consiste à arriver à mobiliser ces familles qui ne sont pas en demande d'aide en créant un lien de confiance et en leur démontrant l'intérêt de ce soutien éducatif.

2.1.8 Fin de mesures : motifs d'arrêt, orientation

Pour rendre compte du travail réalisé au regard des objectifs fixés, des fiches mensuelles sont adressées à l'équipe de la MSD référente. Le rapport d'AED est envoyé un mois avant la fin de chaque mesure au service garant ; il restitue dans sa globalité les actions entreprises pour chaque objectif, les difficultés rencontrées, les avancées et émet en conclusion des préconisations quant à la suite à donner. Celles-ci peuvent être de plusieurs ordres :

- Fin de mesure pour objectifs atteints,
- Fin de mesure pour une durée maximale atteinte (18 mois),
- Fin de mesure car non efficiente ou impossible à exercer avec le cas échéant une préconisation de demande de judiciarisation.

La mesure d'AED s'arrête à échéance dès les 18 mois d'accompagnement maximaux atteints. Elle peut également s'arrêter à la demande des parents (leur accord étant requis), à la demande du service y compris de manière anticipée lorsque les objectifs sont atteints et qu'il n'y a pas nécessité à poursuivre. Elle peut également être interrompue ou non renouvelée lorsque celle-ci n'est pas efficiente par manque d'implication des parents. Lorsque l'AED ne permet pas de remédier à la situation de danger pour l'enfant, lorsqu'elle ne peut être mise en place ou se poursuivre du fait du refus manifeste des parents, les MSD, après concertation avec le service AED, réalisent un signalement auprès des autorités judiciaires (art. 12 de la loi du 5 mars 2007).

Un arrêt anticipé de la mesure a lieu automatiquement dans les cas suivants :

- déménagement du (des) parent(s) hors département,
- déménagement du (des) parent(s) sans laisser d'adresse (PRE avec transmission judiciaire si la situation le nécessite),
- majorité atteinte par le(s) mineur(s) accompagné(s),
- émancipation du(des) mineur(s) accompagné(s),
- mise en place d'un accueil provisoire de plus d'un mois (cf. p12),
- en cas de mesures éducatives judiciaires (civiles et pénales).

Ce tableau rend compte des motifs de sorties et leur évolution :

MOTIF DE SORTIE	2020 (136 sorties)	2021 (123 sorties)
Mesure à échéance	81 (60 %)	80 (65 %)
Arrêt par la famille	8 (5 %)	8 (6,5 %)
Arrêt à l'initiative de l'AED	5 (4 %)	2 (1,5 %)
Arrêt par consentement mutuel	4 (3 %)	6 (5 %)
Arrêt à l'initiative de la MSD	7 (5 %)	0
Décision magistrat	4 (3 %)	7 (6 %)
Majorité	1 (1 %)	4 (3 %)
Départ hors département	5 (4 %)	10 (8 %)
Prise en charge impossible à exercer	21 (15 %)	6 (5 %)

Nous remarquons qu'en 2021, 65 % des mesures arrivent à échéance contre 60 % en 2020 même si cela peut amener le cas échéant à la demande de mesures dites judiciaires.

La baisse observée l'an dernier se confirme pour les sous-rubriques « Arrêt à l'initiative de l'AED » et « prise en charge impossible à exercer ». Cela peut s'expliquer par le fait que nous nous efforçons de prendre en compte les difficultés parentales, le temps nécessaire pour évaluer et mobiliser les parents à se saisir de ce soutien éducatif.

ORIENTATION EN FIN DE MESURE	2020 (136 sorties)	2021 (123 sorties)
Autonomie	80 (58,8 %)	69 (56 %)
Autre prise en charge	3 (2,3 %)	8 (6,5 %)
CHRS	0	0
Mesure judiciaire : AEMO	23 (16,9 %)	16 (13 %)
Mesure judiciaire : placement	6 (4,4 %)	11 (9 %)
Autres	4 (2,9 %)	1 (0,9 %)
Non connue	20 (14,7 %)	18 (14,6 %)

L'autonomie, autrement dit les objectifs atteints et la non-nécessité de poursuivre l'accompagnement, est notable et a progressé par rapport à 2020. Contrairement aux chiffres de 2020, nous avons une baisse significative (on passe de 16 % en 2020 à 13 % en 2021) des orientations vers des mesures d'AEMO. A contrario, il y a une augmentation des placements constatée par rapport à 2020.

2.1.9 Les demandes d'extension de mesure

⇒ **Demandées et accordées : 4 enfants concernant 4 familles.**

Les demandes d'extension concernent les membres d'une fratrie pour lesquels une mesure d'AED n'a pas été demandée initialement.

L'éducateur(trice) peut repérer lors des interventions au domicile un ou d'autres enfants de la famille qui montrent aussi des difficultés et de la souffrance, et pour lesquels un soutien peut s'avérer nécessaire. Cette extension peut faire suite à une demande des parents et/ou à la demande d'un jeune.

D'autre part, une intervention auprès de l'ensemble de la famille peut avoir un sens et éviter de stigmatiser « l'enfant symptôme ».

⇒ **Demandée et refusée : 0**

2.1.10 Les demandes de renouvellement

- 117 renouvellements de mesures ont eu lieu en 2021.
- Les enfants et les familles ont pu avoir fait l'objet de deux renouvellements dans l'année.

2.1.11 Les réadmissions

- Réadmissions.....**0 mesures – 0 familles**

2.2. PROJETS REALISES EN 2021

2.2.1 – La nécessaire adaptation du service dans le contexte de crise sanitaire

Cette année a été également marquée par le contexte lié à la crise sanitaire ; l'activité du service a été maintenue et même renforcée lors des périodes de confinement afin de soutenir au mieux les familles.

Les visites à domicile se sont poursuivies ; les rencontres en extérieur ont pu à certains moments être privilégiées afin de limiter les contacts en milieu clos en lien avec les pics de l'épidémie.

L'équipe a dû s'adapter avec les mesures sanitaires restrictives et respecter les règles imposées (gestes barrières, port du masque) et fermeture de lieux ou dont l'accès était conditionné par le pass sanitaire puis vaccinal.

La pandémie a impacté les rencontres (VAD, entretiens familiaux, entretien d'accueil et d'échéance) du fait de la contamination de certains membres des familles par le COVID 19 mais aussi des équipes. En l'absence d'éducateur pour raison de santé, des relais ont été mis en place de façon à garantir la continuité de service auprès des familles. Des rendez-vous se sont également tenus en distanciel pour garder un lien avec les familles touchées et éviter ainsi toute rupture d'accompagnement.

De même, nous avons dû composer avec la fermeture ponctuelle ou activité partielle de certains organismes et établissements publics pour mener à bien notre mission. Des échanges téléphoniques ou en visio ont permis de pallier ces difficultés et de garder le lien avec les partenaires dans l'intérêt des familles accompagnées.

2.2.2 - Activités éducatives collectives

L'année 2020 fut une période très particulière, avec deux confinements et des mesures de distanciation sociale, durant laquelle il nous a été impossible de maintenir tous ces temps d'accompagnement auprès des enfants suivis. Nous avons l'habitude de maintenir un accompagnement régulier avec un sens éducatif en période de vacances scolaires. Les éducateurs et la conseillère en économie sociale et familiale proposaient des sorties éducatives collectives aux enfants et aux adolescents.

Après cette année compliquée, en 2021, il nous est apparu nécessaire de remettre en place des activités en fonction de l'évolution de l'épidémie et des restrictions sanitaires. Ces activités peuvent concerner les familles (parents et enfants) ou les enfants uniquement.

Activités parents/enfants

Pour favoriser les liens parents/enfants, l'équipe a proposé et organisé des activités familles durant les vacances scolaires. Elles peuvent concerner toutes les familles à l'appréciation de l'équipe éducative. Les objectifs sont pluriels :

- Mobiliser les ressources familiales,
- Valoriser les compétences familiales,

- S'appuyer sur la dynamique du groupe pour favoriser les échanges et développer les compétences familiales,
- Inciter les parents à prendre du temps pour partager des moments forts avec leurs enfants,
- Evaluer la parentalité : capacité à se mobiliser, capacité à s'organiser, se rendre sur le lieu de rendez-vous, de vêtir les enfants de manière adaptée aux circonstances, préparer un repas équilibré dans le cadre d'un pique-nique (hygiène alimentaire), attention portée aux enfants, prévention des risques,
- Soutenir la parentalité,

L'évaluation permet de repérer les compétences ainsi que les difficultés. L'éducateur peut reprendre avec la famille les axes d'amélioration et verbaliser ce qui a bien fonctionné.

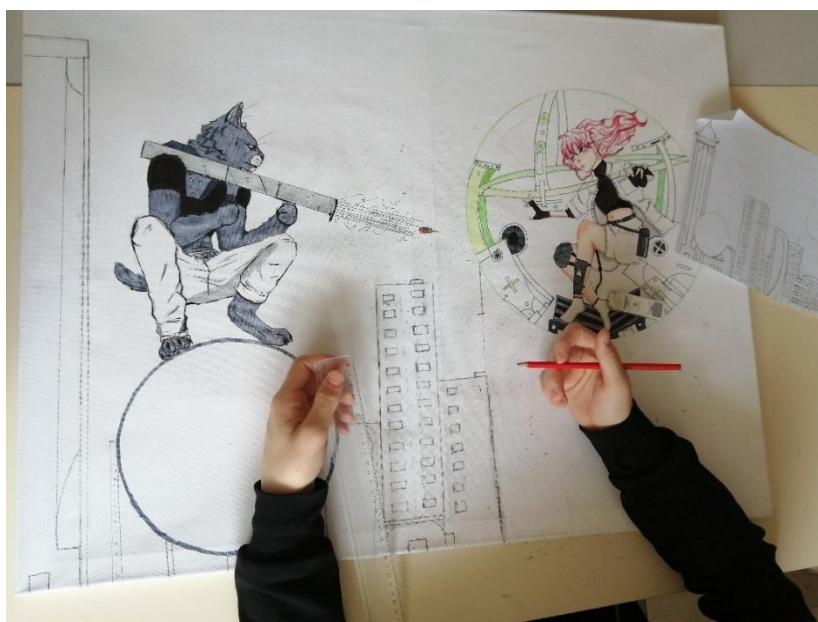
- Lutter contre le sentiment d'isolement social et de solitude. Les familles se rencontrent et échangent autour de leur vécu. L'éducateur veille à ce qu'il règne une ambiance ludique et chaleureuse,
- Rencontrer de nouvelles personnes, découvrir de nouveaux lieux,
- Favoriser le développement d'une attention positive,
- Mettre à distance des habitudes addictives (écrans, téléphones portables),
- Participer à une pratique sportive et de loisirs.

Activités à destination des enfants/ jeunes accompagnées

88 enfants ont bénéficié de ces activités de loisirs en 2021. Plusieurs ateliers, sorties ont eu lieu sur des thématiques différentes :

Ateliers dessin Manga

Des ateliers dessin autour du Manga réunissant des jeunes volontaires bénéficiant d'une mesure d'AED se tiennent 1 fois par mois. Il s'agit de permettre de répondre à des besoins identifiés par les éducateurs tels rompre l'isolement, se socialiser, susciter une envie, découvrir une activité, partager un moment convivial dans un autre cadre. Pour les éducateurs, ces activités sont des supports pour répondre à des besoins, observer le comportement des jeunes dans un environnement autre que familial.



Ateliers Ados

Des ateliers Ados réunissant environ 5 jeunes ont également été réalisés une fois par mois sur les thématiques liées à l'adolescence, la recherche d'identité, les émotions... Ces ateliers sont à l'image de groupes d'expression pour permettre aux jeunes de bénéficier d'un espace de parole pour verbaliser leurs ressentis, leurs questionnements en lien avec la période de l'adolescence.

Sortie Vol en planeur

Une sortie a été effectuée pour 2 jeunes de l'AED accompagnés par deux éducatrices le 09/10/2021 pour leur offrir un vol en planeur à Fayence grâce au partenariat que nous avons avec l'Association Les enfants de Frankie.



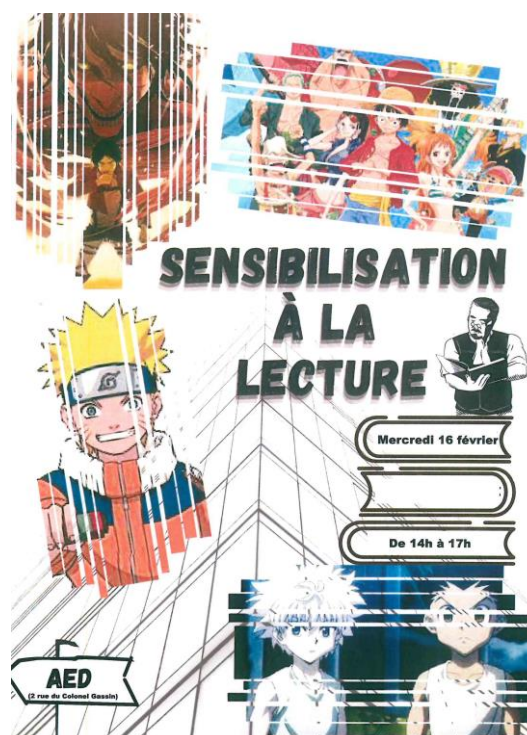
Sortie à la Ferme pédagogique été 2021

Le 8/07/2021, quatre enfants, deux parents, une éducatrice et la CESF ont passé une journée conviviale à la ferme pédagogique Le domaine de la Tour pour faire découvrir aux plus petits les animaux de la ferme et faire une balade avec l'âne Pépito.



Atelier lecture

Enfin, 6 ateliers lecture ont été programmés, dont 4 effectifs, par deux éducatrices porteuses du projet durant les vacances scolaires de la Toussaint et de Noël 2021 avec des enfants et des jeunes plus âgés afin de susciter chez eux un intérêt pour une forme de lecture, favoriser leur socialisation, travailler l'estime de soi et développer l'imaginaire. Un budget a été alloué pour l'achat de livres. La ressourcerie de la Fondation de Nice a été également sollicitée pour disposer de livres. Les enfants et jeunes ont été informés de l'existence de la carte de bibliothèque et du pass E-jeunes de la Région SUD pour leur permettre de s'ouvrir à la culture.



Sortie Noël 2021

8 familles ont participé au Noël de Frankie le 22/12 à l'Auditorium Rainier III – Monaco accompagnés par 3 éducateurs et la CESF. Ils ont vu un film, bénéficié d'un goûter et de cadeaux remis par l'association.



Plus globalement, chaque été et durant les périodes de vacances scolaires, l'équipe organise des sorties (accrobranche, escalade, pique-nique famille, plage...) pour offrir aux enfants et aux familles des temps de partage conviviaux et répondre à des besoins identifiés.

Les éducateurs sont également amenés chacun à proposer des activités aux jeunes qu'ils accompagnent (sorties vélo, piscine, cinéma, confection de gâteaux...). Des achats ont été réalisés pour constituer une mallette de jeux de société pour servir de supports lors des visites à domicile et des sorties en plein air.

L'ensemble de ces activités est pris en charge par le service AED. Nous souhaitons par ce biais développer l'offre de services et les modalités d'intervention auprès des familles. Ces activités répondent également au futur protocole de l'AED qui sera en vigueur en avril 2022 ; elles « ont pour but de proposer un autre mode d'intervention mais aussi d'offrir un autre espace d'échange et de mobilisation au(x) mineur(s). *« Des actions ou animations collectives peuvent être mises en place afin d'observer la dynamique de groupe et d'avoir ainsi un autre impact éducatif ».*

Rappelons que ces activités nous permettent d'évaluer la capacité des enfants et adolescents à intégrer un groupe de pairs, leur sociabilité ainsi que leur adaptation. Elles permettent enfin aux professionnels de croiser les regards et les observations des enfants suivis.

2.2.3 - Activités éducatives non collectives

Chaque éducateur référent en fonction des besoins propose des activités aux enfants et jeunes qu'il accompagne. Cela peut être une sortie à la piscine, au parc, faire du vélo, la confection des gâteaux, jouer à des jeux...

L'objectif général est de favoriser des « temps partagés » dans un contexte informel et convivial (en dehors du cadre des locaux du service) facilitant la communication, et donc l'expression ainsi que la construction de la relation personnes accompagnées/travailleurs sociaux.

Au-delà, cette démarche peut permettre :

- La prise de conscience des parents de l'intérêt de partager des temps de loisirs avec leurs enfants et d'en faire l'expérience avec le soutien de l'AED,
- De découvrir le « champ des possibles » dans ce domaine, notamment en termes d'activités interactives.

Pour l'AED, c'est un outil privilégié d'évaluation et d'observation des relations intrafamiliales et du positionnement éducatif des parents. Nous utilisons et mettons à disposition à cet effet des jeux et livres aux familles.

Les rencontres s'organisent autour de la disponibilité des parents et des enfants et se situent en dehors du temps scolaire (mercredi, samedi et vacances) et en soirée ou entre 12h et 14h.

L'ensemble de l'équipe se rend disponible le samedi pour permettre la mise en œuvre des entretiens familiaux et des temps éducatifs.

Les objectifs peuvent différer en fonction de la présence ou non des parents à l'activité.

2.3 LES RESSOURCES MOBILISEES

2.3.1 Une équipe investie et pluridisciplinaire

- Coordinatrice : 1 ETP
- Secrétaire Administrative : 1 ETP
- Conseillère en Economie Sociale et Familiale : 1 ETP
- Psychologue Clinicienne : 1 ETP
- Educateurs Spécialisés : 7 ETP

L'EQUIPE PLURIDISCIPLINAIRE

LES EDUCATEURS :

Au nombre de sept, les éducateurs(trices) sont les référents centraux des mesures d'AED.

L'éducateur référent intervient dans la situation au travers :

- D'entretiens et d'interventions éducatifs au domicile et/ou au service AED,
- D'activités extérieures individuelles ou familiales,
- D'un travail avec les différents partenaires.

ACTIVITES DES EDUCATEURS	2020	2021
Visites à Domicile	975	1027
Entretiens au service	295	344
Sorties avec les Familles	75	99
Sorties avec les Enfants / Fratries	189	207
Points Scolaires	217	163
Points techniques MSD	36	40
Rencontres Familles MSD AED	28	31
Audiences	2	8

Contrairement à l'année 2020 marquée par des confinements stricts, nous avons repris une activité quasi normale, ce qui explique :

- Une très forte augmentation des VAD et des entretiens effectués au service,
- Un accroissement du nombre de sorties avec les familles.

LA CONSEILLERE EN ECONOMIE SOCIALE ET FAMILIALE :

Les missions de la CESF sont :

- Accueillir, accompagner des parents ayant des difficultés administratives, financières et de logement qui impactent les conditions de vie de leur(s) enfant (s),
- Réaliser un diagnostic de la situation afin d'orienter son action pour répondre aux besoins et attentes de familles,

- Faciliter l'accès et/ou le maintien des droits, prévenir et/ou gérer les difficultés de leur vie quotidienne en lien avec les partenaires concernés (organismes sociaux, médico-sociaux, MSD, services internes (épicerie sociale, auto-école sociale...),
- Coordonner son action, réaliser des entretiens sur le service ou au domicile des familles pour répondre aux objectifs de la mesure d'AED en lien avec l'éducateur référent de la mesure,
- Participer aux réunions d'équipe, de situations, aux entretiens familiaux quand elle est concernée,
- Participer à certaines activités avec les familles en lien avec l'éducateur référent,
- Réaliser des écrits professionnels (rapport d'AED, fiches mensuelles) pour rendre compte de son action auprès des équipes de MSD.

Son intervention privilégie une finalité éducative et vise la valorisation et/ou l'appropriation de compétences par les personnes accompagnées.

ACTIVITES de la Conseillère en Economie Sociale et Familiale	2020	2021
Visites à Domicile	100	98
Entretiens au service	71	92
Accompagnement administratif	158	179
Activités collectives	3	21

La crise sanitaire a fragilisé bon nombre de familles en lien avec la perte d'un emploi ou la difficulté de retrouver une activité professionnelle ; cette précarité économique impacte nécessairement les conditions de vie des enfants. L'intervention de la CESF vise donc à lever des freins sociaux pour assurer l'accès et /ou le maintien de ressources.

Rappelons que la CESF intervient pour des objectifs précis tels que demandés par les RMSD mais peut aussi être sollicitée par un éducateur de l'équipe qui repère une famille avec des difficultés liées au budget, à la régularisation des droits, à l'organisation du logement, à la gestion des repas, etc... C'est dans ce cadre que la CESF accompagne l'éducateur lors d'une VAD, elle fait un point avec les adultes et évalue le bien-fondé d'une éventuelle intervention. Elle négocie alors des objectifs. Ce travail est validé par la coordinatrice, puis une demande d'« Ajout d'Objectifs CESF » est adressée à la RMSD qui a le pouvoir de validation.

LA PSYCHOLOGUE :

Elle intervient dans le cadre d'entretiens à l'AED et, selon les cas, pour les familles qui relèvent des MSD des Vallées et de Menton, dans des locaux mis à notre disposition par les MSD.

Elle anime différents types d'entretiens :

- Entretiens familiaux,
- Entretiens de couple,
- Entretiens Parent/Enfants.

Et, dans le cadre du partenariat, elle est en lien avec les services de suivi psychologique qui accompagnent les familles.

L'approche systémique caractérise la spécificité du travail à l'AED.

Les entretiens familiaux sont pluriprofessionnels. Ils réunissent l'éducateur référent, le cas échéant la conseillère en économie sociale et familiale, et la psychologue qui anime et est responsable de ces séances. Ils permettent de décrypter une situation familiale, de dérouler son histoire, d'explorer les méandres de son cheminement, les fragilités subjectives de chacun, les points de butée dans la communication, les failles dans l'organisation symbolique et les éléments ayant pu faire effraction dans son fonctionnement.

Ils ont pour objet également de faire circuler la parole dans le système familial et de laisser penser possible un changement du système. L'Entretien Familial Systémique est proposé à chaque famille dans les six à dix semaines qui suivent son admission dans le service.

La mise en œuvre de ce protocole d'intervention nécessite une organisation minutieuse des différents intervenants. Son contenu et sa durée (environ deux heures) sont un réel investissement des familles et des professionnels concernés.

ACTIVITES DE LA PSYCHOLOGUE	2020	2021
Entretiens Familiaux :		
Proposés	95	98
Réalisés	41	61
Entretiens de Couple :		
Proposés	5	5
Réalisés	4	4
Entretiens Mère-Enfant ou Père-Enfant :		
Proposés	33	34
Réalisés	16	25
Entretiens Enfants/Fratries :		
Proposés	1	13
Réalisés	0	7
TOTAL ENTRETIENS REALISES	61	70
Rendez-vous partenaires	13	11

Comme pour l'année 2020, l'activité de la psychologue a été impactée par les restrictions liées à la crise sanitaire (limitation des jauges des salles, absences des familles pour raison de santé) mais dans une moindre mesure, ce qui explique une augmentation significative des entretiens réalisés.

Nous pouvons remarquer une augmentation significative des violences intrafamiliales durant cette année 2021 au sein des mesures d'AED. Selon l'OMS, il s'agit de « tout acte de violence au sein d'une relation intime qui cause un préjudice ou des souffrances physiques,

psychologiques ou sexuelles aux personnes qui en font partie ». Sont également envisagées dans cette définition « la menace de tels actes, la contrainte ou la privation arbitraire de liberté, que ce soit dans la vie publique ou en privé »

Ces violences peuvent être générées par diverses causes mais l'origine reste dans la majorité des cas le conflit parental très important. Il est vrai que ces deux dernières années ont été marquées par des confinements, des informations anxiogènes et des restrictions ou obligations et cela a certainement exacerbé l'agressivité des individus agresseurs. L'empêchement crée des frustrations et les personnes ne le supportant pas peuvent développer de la colère et de la violence. Les dynamiques familiales ont pu changer et dysfonctionner dans le sens qu'une des personnes prend le pouvoir au domicile et l'exerce de manière tyrannique. Ce peut être le père, la mère ou l'enfant. Cependant, comme il est dit plus haut, le plus grand pourcentage des violences est issu de violences conjugales et le plus souvent des hommes et pères sur les femmes, laissant les enfants témoins de leur marasme.

Pour les familles reçues en AED, nous passons de 24 situations en 2020 à 41 situations en 2021. Plus l'enfant est jeune et plus il est vulnérable. Nous retrouvons alors des symptômes chez les enfants tels que les troubles : de l'apprentissage, de concentration, relationnels, ou encore cela peut générer de l'agressivité, une grande tristesse, des addictions, de l'énurésie, des angoisses (nocturnes, séparations etc...), de l'insomnie etc...

La victime se retrouve avec une parentalité altérée : trop vigilante, trop laxiste, en difficulté pour mettre des limites à l'auteur des violences et apporter un cadre sécurisé pour les enfants. Il peut y avoir encore une perte des repères et de confiance en elle.

Dans tous les cas, l'enfant peut être considéré également comme victime. Même s'il ne subit pas directement de violences physiques, il est témoin, exposé et souvent instrumentalisé. La violence dont il a été témoin ou victime peut le freiner dans son développement intra psychique, altérer sa perception dans son rapport à l'autre et renoncer à son statut de sujet. Souvent, la violence est tenue secrète et verrouille la parole.

C'est la raison pour laquelle il est important que le vécu soit verbalisé à un moment et élaboré. Soutenir l'interdit de la violence, faire connaître d'autres modes relationnels, reprendre confiance en soi et dans les autres font partie des nombreux axes de travail à mettre en place afin que chacun reprenne sa place dans un système devenu sécurisé et rassurant. Cela se fait en collaboration avec des associations spécifiques dans cette problématique.

Remarques :

[Notre politique de recrutement est en lien avec le label diversité](#)

La Fondation a une politique de recrutement qui vise à respecter la diversité (obtention du Label Diversité en 2014) et qui se veut non-discriminatoire.

Les recrutements suivent la procédure suivante :

- Lancement de l'appel d'offre en interne ou ouvert également à l'externe,
- Réception des candidatures jusqu'à la date limite,
- Examen des profils reçus et sélection des candidats en fonction de leur compétences, diplômes obtenus et de leur expérience par rapport au poste à pourvoir,
- Recrutement devant un jury composé de la directrice des ressources humaines, la directrice du secteur, le/la coordinateur (trice) de service concerné(e). Le jury pose des questions portant sur les savoir-faire et les savoir-être en lien direct avec le poste à pourvoir à l'aide d'une grille d'entretien avec des questions ayant une note,
- Un cas pratique permet également d'évaluer l'esprit de synthèse et la capacité rédactionnelle,
- Le choix du candidat retenu se fait à partir de la mise en commun des notations données par chaque personne présente lors de l'entretien et de la grille de synthèse des entretiens. Le jury composé délibère sur le choix définitif en effectuant un classement écrit des candidats. Le jury détermine les motifs justifiant le fait de ne pas retenir certains candidats.

2.3.2 Analyses des pratiques professionnelles / Formations / Journée d'étude et de formation

[Les formations : enrichir les pratiques professionnelles](#)

Dans le cadre du Plan de Développement des Compétences 2021 de la Fondation de Nice, plusieurs formations ont été définies comme axes prioritaires. Plusieurs sessions sont organisées à raison de 3 ou 5 salariés par session pour chaque service.

- [Premiers secours en santé mentale](#), (2 jours), dispensé par l'organisme ISATIS (4 salariées)
- [Prévention des risques de radicalisation](#), (3 salariées)
- [Prévenir et gérer les situations difficiles](#) (2 jours), dispensé par l'organisme Place de la médiation (3 salariées)
- [Améliorer les pratiques, les postures et les collaborations dans la bientraitance au sein d'une équipe](#) (3 journées) pour l'ensemble de l'équipe
- [Dernier module d'une session de 6 de la Formation à la systémie](#), 2 jours (ensemble de l'équipe) ; la « systémie » est une méthode d'intervention spécifique et chaque éducateur spécialisé intervenant à l'AED doit être formé en continu à la systémie. Le postulat de départ de la systémie réside dans le fait qu'une grande partie des difficultés ou troubles d'une personne trouve son origine dans une pathologie de l'ensemble des relations et des processus de communication. La systémie est donc le fruit de rencontres interdisciplinaires

appliquées aussi bien aux systèmes mécaniques qu'aux relations humaines. Le service AED s'efforce de restaurer les compétences parentales, de responsabiliser les parents dans leur rôle « en faisant avec » plutôt que de « faire à la place de ».

Il s'agit de :

- Renforcer leur connaissance en matière de théorie des systèmes avec son approche de la complexité,
- S'initier au modèle de décodage chronologique des trajectoires de ces familles et de leurs enfants,
- Élaborer des hypothèses de travail organisées dans un plan d'action éducatif sans oublier la visée psychothérapeutique.

Cette formation a été complétée par la participation de l'équipe le 07/10/2021 à une journée d'étude et de formation sur la thématique « Approche systémique, attachement : un regard différent lors des rencontres avec les familles » organisé par l'association Réseau et Famille et les établissements Sainte-Marie Alpes-Maritimes.

[L'analyse des pratiques professionnelles : pour soutenir l'action des professionnels et améliorer la qualité du service rendu aux familles](#)

L'ensemble de l'équipe bénéficie d'une séance d'1h30 tous les mois d'analyse des pratiques avec un psychologue. Cet espace d'accompagnement et de soutien des professionnels favorise l'expression de chacun à partir de situations complexes rencontrées au quotidien. Les échanges, facilités par un tiers extérieur, permettent un travail d'explicitation des pratiques et d'élaboration partagée d'hypothèses et peuvent conduire à l'émergence de nouvelles pistes de travail.

Le cadre d'intervention :

- Une approche centrée sur les professionnels présents, dans leur situation, au moment présent, avec leurs besoins, leurs attentes,
- Une pédagogie inductive : intervention qui s'appuie sur ce que les professionnels sont, ce qu'ils savent, ce qu'ils amènent et qui fait émerger, se mutualiser des connaissances et des compétences,
- La mise en œuvre d'un cadre d'intervention sécurisant pour tous qui permette aux participants d'interroger leurs pratiques professionnelles dans le cadre des missions qui sont les leurs,
- Une analyse des situations professionnelles qui se base sur les apports de la psychologie sociale, de la systémie.

Il s'agit de :

- Proposer un espace d'écoute, de parole, d'échange et de limiter les risques d'épuisement professionnel,
- Améliorer la qualité du service proposé au public accompagné,
- Aider les professionnels à prendre du recul par rapport à des situations émotionnelles fortes,
- Approfondir l'analyse partagée des situations rencontrées au quotidien, en faisant des liens avec des apports conceptuels et méthodologiques,

- Favoriser un meilleur positionnement professionnel en examinant les mandats et missions des professionnels, leur place au sein des équipes,
- Permettre la confrontation des pratiques d'accompagnement et leur élucidation, leur mutualisation, favoriser le travail d'équipe, sa cohésion,
- Sensibiliser à la nécessité de contextualiser toute intervention et de renforcer le sentiment d'appartenance à un groupe professionnel, à une institution, à un projet d'établissement.

2.4 GESTION DES MOYENS HUMAINS

2.4.1 Réorganisation des secteurs de la Fondation, renouvellement de la ligne managériale et définition de la stratégie de communication et de levée de fonds

La proposition de réorganiser l'ensemble des secteurs de la Fondation trouve son point de départ dans une réflexion menée par l'équipe de directeurs en mars 2019 et validée en février 2020. Cette réorganisation a été rendue nécessaire compte tenu des évolutions à l'œuvre dans notre secteur, à savoir :

L'évolution des modèles d'accompagnement et des diplômes dans le travail social, la modification de la logique des appels à projets, ou encore la volonté de proposer un fonctionnement hiérarchique plus horizontal.

Les équipes sont plus autonomes, forces de propositions (DPA) et davantage associées aux différents projets en lien avec les orientations stratégiques de la Fondation, ou de celles mentionnées au sein de la feuille de route du secteur.

Il nous a donc semblé nécessaire de créer des Domaines d'Activité Stratégique (DAS) dans chaque secteur pour mieux piloter l'activité.

Au sein du secteur Enfance-Jeunesse-Familles, deux domaines d'activités stratégiques ont été définis :

- Le domaine d'activités enfance est composé de la Maison de l'Enfance, du Placement à Domicile, du Lieu Ressources, de l'Action Educative à Domicile, de Pélican et du Service A la Parentalité.
- Le domaine d'activités jeunesse est lui composé de la MECS Guitare. MECS Villa Marie-Ange, d'un service d'accompagnement de Mineurs Non Accompagnés en diffus et d'une Plateforme de Services jeunes.

La Fondation a également déterminé en 2021 une stratégie de communication et de levée de fonds afin d'accroître notre notoriété en mettant en lumière les différentes actions que nous menons.

Le recrutement d'une chargée de communication et de levée de fonds a donc pour objectif de définir une ligne éditoriale commune en interne et externe et de démarcher des entreprises ou fondations dans le but de développer notre partenariat et d'obtenir des financements ou des dons.

1) Dans notre secteur, conformément à la stratégie de la Fondation, les personnels cadres ont été largement renouvelés en 2021 :

- **Au mois de Mai** : le départ de Gilles TRAPANI, chef de service de la Maison de l'Enfance
- **Au mois de Septembre** : celui de Khalid FETNAN, responsable d'activités Enfance en congés sans solde
- **Au mois d'Octobre** : Nadine CORMORANT, coordinatrice au service PELICAN en congé sans solde
- **Au mois de Décembre** : La nomination de Brigitte BIANCO responsable d'activités enfance qui libère le poste de cadre de proximité à la Villa Marie-Ange

Recrutement de 4 coordinatrices qui bénéficient d'un tutorat intensif sur leur prise de poste.

- **Laure PORTIER**, coordinatrice à l'AED
- **Marianne RIGANTE**, coordinatrice à la Maison de l'Enfance
- **Virginia RENVOYER**, coordinatrice à la Villa Marie-Ange
- **Soraya NEFZI**, coordinatrice au service PELICAN

A ce jour, une directrice de secteur, deux responsables d'activités, deux chefs de service et six coordinatrices soit 11 cadres composent l'équipe dirigeante du secteur.

Le départ de nombreux cadres du domaine enfance et la survenue d'un événement indésirable au sein de la Maison de l'Enfance de la Trinité nous ont conduit à repenser le fonctionnement de cet établissement, mais aussi d'une manière plus générale l'articulation entre les deux domaines d'activités.

Il a été nécessaire d'harmoniser les documents obligatoires relatifs aux différentes lois (2002, 2016...) encadrant notre activité, mais également les procédures, les pratiques professionnelles. L'idée étant de décloisonner les deux domaines d'activités.

Dans cette optique, nous avons fait le choix de développer sur le secteur le logiciel métier NEMO permettant la dématérialisation notamment du dossier de l'utilisateur, du cahier de liaison, tout en respectant la procédure RGPD des publics accompagnés et accueillis. Il permet également de visualiser et contrôler le développement de l'activité et l'émission des données statistiques.

A la suite du séminaire organisé pour les cadres de la Fondation au mois de juillet 2021, il a été acté une transformation profonde de la procédure de recrutement avec la participation, à tous les stades, des salariés-ées non-cadres.

Des procédures communes d'intégrations des nouveaux salariés au secteur ont été formalisées.

Parallèlement à cette réorganisation, il était important d'identifier les besoins des nouveaux cadres de proximité en intégrant des formations innovantes telles que le co-développement ou le coaching suivant la thématique ; coordonner et dynamiser une équipe.

Mais aussi, adapter les pratiques éducatives en expérimentant des formations mixtes, enfants accueillis/personnel encadrant.

Intégrer dans nos équipes des travailleurs pairs, experts du vécu, nous a permis de diversifier l'approche éducative ; une expérimentation a eu lieu en 2021 sur la MECS la Guitare. Le but étant de généraliser cette fonction au sein du secteur.

Sur le versant de la santé mentale, le repérage des situations complexes, la fluidité des parcours de santé, la formation aux premiers secours en santé mentale sont des axes prioritaires pour accompagner des publics fragilisés.

Le secteur Enfance Jeunesse Familles s'est toujours inscrit dans une logique de transmission des savoirs. Nous avons accompagné cette année 26 stagiaires de profils différents ; travailleurs sociaux, (TISF, CESF, éducateur spécialisé, assistante sociale, accompagnant éducatif et social), psychologue, élève avocat, secrétaire) et nous avons fait le choix d'accompagner davantage d'apprentis (neuf) en étroite relation avec HETIS.

2) Développement de la stratégie de communication et de levée de fonds

Les objectifs sont de développer :

- L'accès à la culture,
- Eviter la fracture numérique,
- Soutenir la réussite scolaire,
- Améliorer la visibilité de nos actions sur le secteur
- Levée de fonds : INDOSUEZ, mentorat AFEVE, Dons ordinateurs Break Poverty- AMADE, Site web, plaquette secteur, DRAC

3) Faire vivre les chartes et les guides de bonnes pratiques

- La Charte de la relation au travail permet de redonner aux relations humaines une place centrale dans la Fondation et d'améliorer le bien-être au travail.
- La Charte éthique permet de transmettre les valeurs essentielles de la Fondation au sein des différentes équipes.
- La Charte DPA réfléchi et conçue avec une méthodologie de travail participative est une incitation à la possibilité concrète d'agir, de s'épanouir autant pour les salariés que pour les personnes accompagnées
- La Charte amélioration présence au travail sera quant à elle présentée aux équipes en 2022.

4) Engagement dans un travail de l'attractivité des métiers et la fidélisation du personnel

Réaction proactive de la Fondation de Nice face aux difficultés de recrutement de certains corps de métier :

Face aux constats alarmants liés à la difficulté de recruter notamment des travailleurs sociaux, la Fondation avec le concours de chaque secteur, a mené un travail de réflexion sur « l'attractivité des métiers » en proposant des « solutions concrètes » autres que la revalorisation des salaires proposés au niveau national. (Séjour et Laforcade).

Les nouvelles procédures de recrutement et l'expérimentation sur chaque secteur de parcours d'intégration donneront lieu à un séminaire en 2022.

En conclusion,

Au deuxième semestre, les mouvements de personnels importants ont accéléré le remaniement de la ligne managériale ; de nouvelles coordinatrices ont intégré l'équipe cadre du secteur en créant de fait une nouvelle dynamique qui a favorisé la transversalité entre les deux domaines d'activités.

2021 a été une année riche en réflexions qui se sont concrétisées par des actions menées au plus proche des publics accompagnés et des salariés.

2022 sera l'année de la préparation et de la renégociation du CPOM, l'élaboration des PPI et l'élaboration de nouveaux projets.

2.4.2. Formation des personnels :

➡ Les formations effectuées en 2021 :

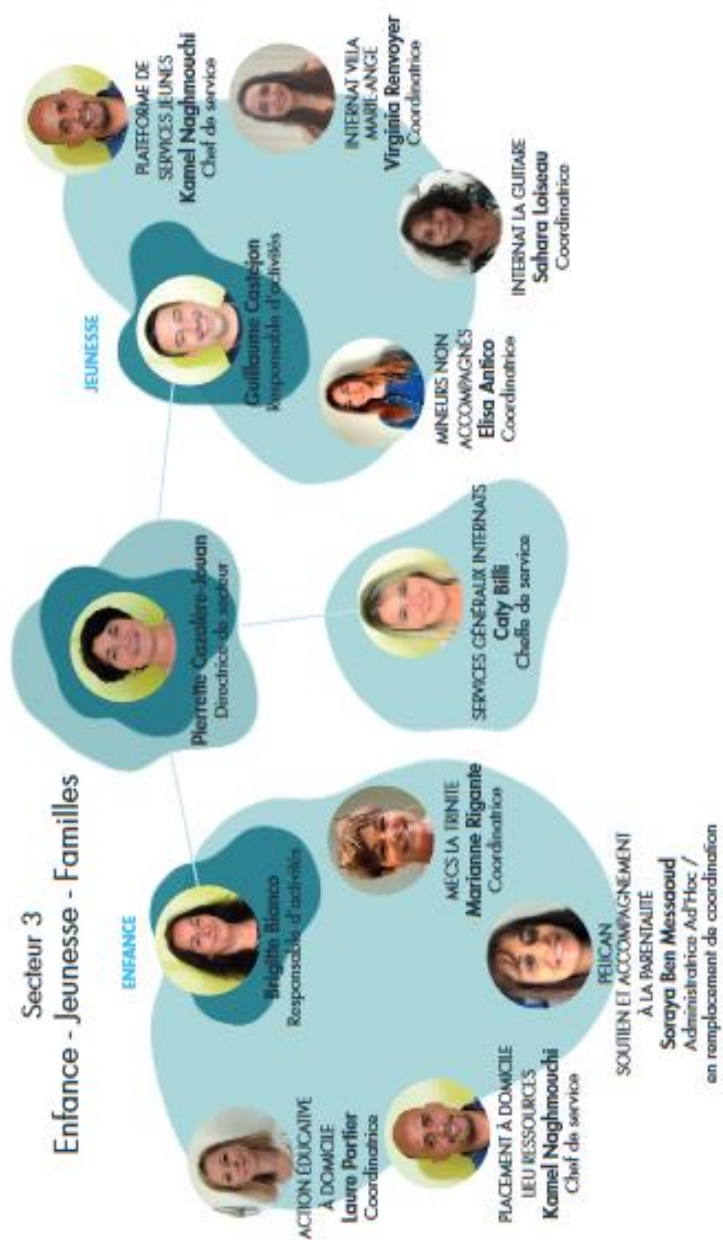
INTITULEES DES FORMATIONS	NOMBRE DE SALARIES
Premiers secours en santé mentale	23
Prévention radicalisation	17
Gestion de la violence	7
Co-développement	2
Elaboration et conduite de projet	1
Formation initiale Sauveteur Secourisme du Travail - SST	8
Recyclage Sauveteur Secourisme du Travail - SST	7
Le domicile de la visite à l'intervention	7
Certification Maître d'Apprentissage	1
Licence professionnelle - responsable de structures enfance, petite enfance	1
Parcours formation coordinateurs	2
Validation des Acquis de l'Expérience : Assistante de Service Social	1

Améliorer les pratiques, les postures et les collaborations dans la bientraitance au sein d'une équipe - plusieurs sessions pour la MET - 1 pour l'AED - SOCIALYS	65
Suivi des familles Approche systémique	11
Citoyenneté et Laïcité pour les 3 MECS + Service MNA – 7 salariés – 14 enfants et 27 adolescents	48
Surveillant de nuit qualifié	2
Formation sur la maltraitance - Flavia REMO	11
Formation sur les troubles de la parentalité - Flavia REMO	17
Formation sur les traumatismes des adolescents	10
Droit disciplinaire	3
Coordonner et dynamiser une équipe	1
Formation NEMO	54
Paramétrage NEMO	13
HACCP / Analyses et maîtrise des dangers en cuisine collective	4
Défibrillateurs / PSC1	14
Défibrillateurs / Initiation prise en charge arrêt cardiaque	18

➡ **La formation à la sécurité incendie et à la sécurité alimentaire : indispensable pour la protection des enfants**

Interventions/Établissements	SECTEUR
Exercices sur feu réel avec manipulation des extincteurs, formation audiovisuelle et fonctionnement du Système de Sécurité *incendie	1 pour les surveillants de nuit 1 pour le site de Gassin 1 pour chaque MECS (Guitare, VMA, MET) 1 pour le Service MNA
Évacuation nocturne	1 par an pour les trois MECS
Évacuation diurne	1 par an pour les trois MECS

2.4.3 Organigramme du Secteur Enfance-Jeunesse-Familles



2.5 GESTION DES MOYENS FINANCIERS

CHARGES DE LA SECTION D'EXPLOITATION

GROUPE I : dépenses afférentes à l'exploitation courante

Budget réalisé 2020	Budget exécutoire 2021	Budget réalisé 2021	Écart
46 060,28 €	56 900 €	55 914,69 €	-985,31 €

Cet écart s'explique essentiellement par une économie importante durant la période de confinement (moins de trajets, de frais postaux, de carburant, etc.) qui a vu une activité se réduire sur les Lignes :

- Ligne 611, ligne qui concerne les activités de loisirs et de vie sociale avec un écart de 3 255 €
- Ligne 624 qui concerne le transport avec une économie de 1 837,04€

Ligne 628 200 qui concerne l'alimentation à l'extérieur présente quant à elle un déficit de 2 085,45 € suite à la réorganisation du remboursement des frais et la mise en place des mooncards (création de cette ligne).

GROUPE II : dépenses afférentes au personnel

Budget réalisé 2020	Budget exécutoire 2021	Budget réalisé 2021	Écart
532 480,38 €	562 278,00 €	591 706,07€	29 428,07€

Compte tenu de la variation des CP (13 K€) et des besoins exprimés au budget initial (abattement de 18 K€), la masse salariale a été maîtrisée.

GROUPE III : dépenses afférentes à la structure

Budget réalisé 2020	Budget exécutoire 2021	Budget réalisé 2021	Écart
127 600,87 €	132 592,00 €	124 478,00 €	-8 114,00 €

L'écart est principalement lié au recul de la ligne de dotations aux amortissements (7 495 €), des travaux prévus dans le PPI 2020-2022 ayant été reportés.

TOTAL GENERAL (GROUPE I + GROUPE II + GROUPE III)

Budget réalisé 2020	Budget exécutoire 2021	Budget réalisé 2021	Écart
706 141,53 €	751 770,00 €	772 098,76 €	20 328,76€

PRODUITS DE LA SECTION D'EXPLOITATION

GROUPE I : produits de la tarification et assimilés

Budget réalisé 2020	Budget exécutoire 2021	Produits réalisés 2021	Écart
790 926,00 €	751 770,00 €	751 770,00 €	0

GROUPE II : autres produits relatifs à l'exploitation

Budget réalisé 2020	Budget exécutoire 2021	Produits réalisés 2021	Écart
106,28€		7938,88 €	7938,88€

Cet écart correspond à des aides d'emplois jeunes

TOTAL GENERAL (GROUPE I + GROUPE II + GROUPE III)

Budget réalisé 2019	Budget exécutoire 2020	Produits réalisés 2020	Écart
791 032,28 €	751 770,00 €	759 708,88 €	7 938,88 €

Le résultat comptable de l'exercice présente un déficit de 12 389,88 €

Compte tenu de la régularisation de la provision de congés payés de 13 113 €

La demande de résultat à affecter est un excédent de 723,12 €.

Nous sollicitons l'affectation de ce résultat en réserve de compensation globalisée. En 2021, le résultat consolidé pour les établissements inclus dans le périmètre du CPOM est un déficit de 150 938 €.

III – NOS PERSPECTIVES POUR 2022

L'année 2022 sera sous le signe du changement et d'une amélioration continue de notre démarche qualité. Notre cadre d'intervention sera en effet guidé par le nouveau protocole de l'AED qui rentre en vigueur en avril 2022 ; certains éléments auront des effets sur la durée de la mesure mais aussi l'offre de services en direction des familles accompagnées.

Les principaux changements seront :

- Une mesure initiale portée à 9 mois avec la possibilité de renouveler 2 fois 6 mois soit une durée maximale de 21 mois
- Une évaluation à 3 mois après le début de la mesure de façon à définir le niveau d'adhésion de la famille à la mesure et le cas échéant d'envisager une autre mesure
- La fin des AED renforcées et le redéploiement de ces mesures en AED simples
- La délégation de la formalisation et signature du PPE aux équipes d'AED
- L'enrichissement de l'offre de service par la mise en place d'actives collectives innovantes en direction des parents et enfants accompagnés

Cette transformation demandera une nécessaire adaptation de l'équipe sans pour autant modifier notre mission. Cette transition a été, au préalable, préparée pour en faciliter l'appropriation durant la fin de l'année 2021.

A partir d'un diagnostic de territoire et des besoins recensés, nous allons initier de nouveaux partenariats pour renforcer notre action auprès des familles dans les domaines de la santé, de la scolarité, de la vie professionnelle ou encore de la citoyenneté, des loisirs culturels et sportifs. L'objectif étant de pouvoir répondre au mieux aux besoins identifiés des familles. Nous renforcerons également notre partenariat avec le Lieu ressources de la Fondation pour faciliter l'accueil, l'intégration et donc la prise en charge des jeunes par l'équipe dédiée.

Les actions collectives à ce titre vont se développer pour constituer une offre de service pérenne et continue. La Conseillère en économie sociale et familiale sera également mise à contribution pour animer des ateliers collectifs auprès de parents volontaires afin de faciliter leurs démarches administratives du fait de la dématérialisation administrative et la gestion de leur budget.

La levée des contraintes sanitaires permettra de réaliser ces projets mais aussi de reprendre des actions mises entre parenthèse du fait du contexte sanitaire comme les réunions de recueil de l'expression des parents de façon à pouvoir les associer dans le fonctionnement du service et nous permettre de réinterroger nos pratiques professionnelles dans une démarche continue d'amélioration de la qualité de notre prestation. Nous retravaillons également à cet effet le questionnaire de satisfaction à destination de personnes accompagnées mais aussi le livret d'accueil pour permettre une compréhension effective de notre mission et de l'organisation du service par les bénéficiaires de la mesure.

Nous poursuivrons enfin la formation de l'équipe de façon à les professionnaliser davantage sur des problématiques récurrentes et complexes (violences conjugales et intrafamiliales), pour leur permettre d'actualiser leurs connaissances du cadre réglementaire et de ses évolutions (dispositifs de la protection de l'enfance).

Nous abordons l'année 2022 avec enthousiasme, portés par les projets et les changements à venir dans notre engagement auprès des familles accompagnées.

REFUSER LA FATALITÉ DE L'EXCLUSION



FONDATION DE NICE

Patronage Saint-Pierre Actes

RECONNUE D'UTILITÉ PUBLIQUE



PRÉSIDENTE

60, rue Gioffredo • 06000 Nice

Tél. 04 93 13 90 67 • presidence@fondationdenice.org



SIÈGE SOCIAL

Casa-Vecchia • 8, avenue Urbain-Bosio • 06300 Nice

Tél. 04 97 08 82 30 • siege@fondationdenice.org

www.fondationdenice.org



EN PARTENARIAT ACTIF
POUR LA MISE EN ŒUVRE DES POLITIQUES PUBLIQUES

